

Catalogue des bénéficiaires du CNAS 2024



Agir ensemble
Soutenir chacun

Vos contacts

Votre correspondant: votre interlocuteur privilégié!

Il vous informe et vous conseille sur les prestations, l'évolution de l'offre et l'actualité du CNAS.

Si vous avez besoin d'aide, et en toute confidentialité, il vous accompagne dans vos demandes de prestations, et assure le suivi de vos dossiers.



Votre antenne régionale

Nord-Est
E-mail: ne@cnas.fr
Tél.: 03 21 01 75 00

Ouest
E-mail: ouest@cnas.fr
Tél.: 02 43 59 24 30

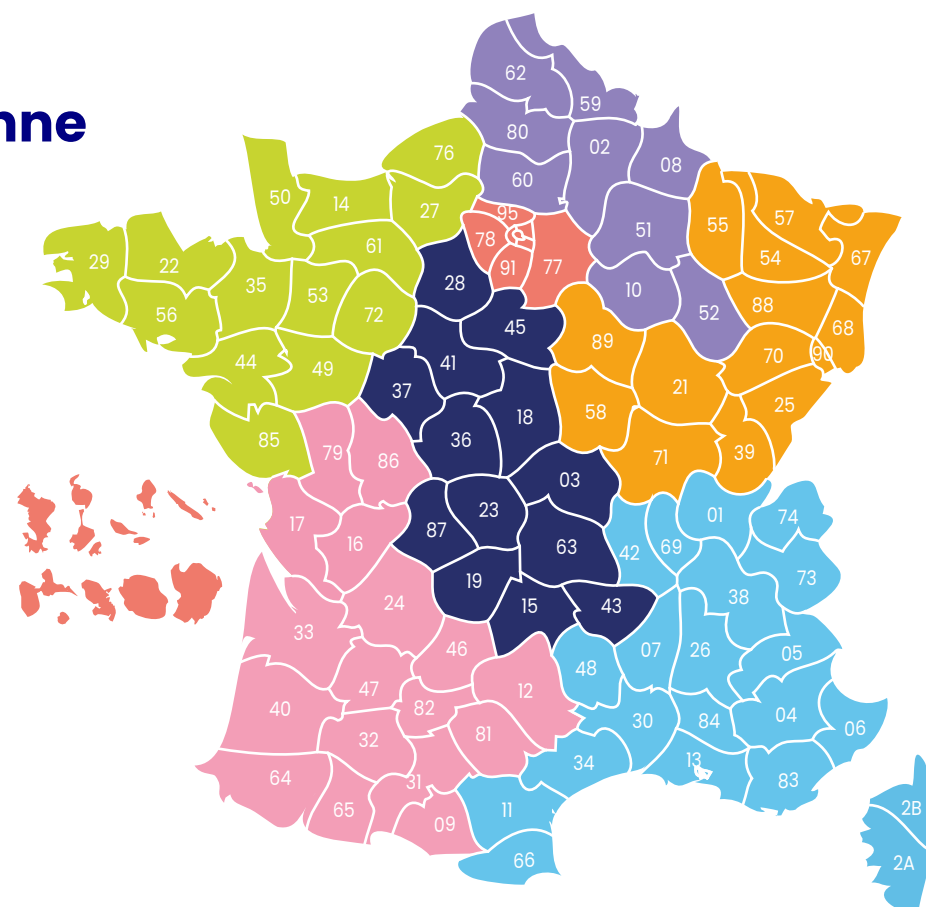
**Île-de-France
Outre-mer**
E-mail: idf@cnas.fr
Tél.: 01 30 48 71 00

Centre
E-mail: centre@cnas.fr
Tél.: 04 70 90 69 10

Est
E-mail: est@cnas.fr
Tél.: 03 90 40 72 00

Sud-Ouest
E-mail: so@cnas.fr
Tél.: 05 56 16 06 05

Sud-Est
E-mail: se@cnas.fr
Tél.: 04 66 04 29 29



Accueil téléphonique

lundi - mardi - mercredi: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
jeudi: de 9h à 11h et de 13h30 à 17h
vendredi: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h
Avant d'appeler, merci de vous munir de votre numéro de bénéficiaire CNAS.

Édito

Agents et salariés du monde territorial, vous êtes de plus en plus nombreux à bénéficier de l'action sociale du CNAS: 920 000 aujourd'hui, 1 million d'ici trois ans.

La confiance que nous portent 21 000 structures adhérentes permet de vous proposer, année après année, une offre toujours plus riche et plus proche de vos attentes.

En 2023, vous avez plébiscité les évolutions apportées:

- au **Plan épargne Chèques-Vacances**,
- à l'aide **Accueil de loisirs**,
- aux **billets de cinéma**, plus nombreux pour votre famille.

La transformation du CNAS a, par ailleurs, permis de **renforcer la qualité de notre service**: vos demandes sont ainsi traitées plus rapidement, entre 2 et 5 jours.

En 2024, nos prêts à la consommation sont maintenus au taux particulièrement attractif de 1%. En outre, toujours plus solidaire des familles, le CNAS ouvre les prestations **Rentrée scolaire aux alternants et aux apprentis** pour réduire leurs frais d'études. De plus, une nouvelle offre de séjour spécifique va faciliter le départ en **vacances des bénéficiaires avec enfant(s) en situation de handicap**.

Feuilletez ce catalogue à la découverte de nos prestations. Elles sont à l'image des valeurs du CNAS: solidarité, humanisme et équité.

À vous et vos proches, nous souhaitons une excellente année 2024!



René Régnault

Président du CNAS
Sénateur honoraire
Maire honoraire de
St-Samson-sur-Rance (22)

CNAS - siège social: 3 rue Gustave Eiffel - CS 30406 - 78284 Guyancourt Cedex
Association loi 1901 déclarée sous le numéro W784000458 à la préfecture des Yvelines (J.O. du 5 août 1967). SIRET 309 954 956 000 53. Imprimé en 837 820 exemplaires en 2023 par Agir Graphic - 96 boulevard Henri Becquerel - 53000 Laval
Directeur de la publication: René Régnault - Directrice de la rédaction: Catherine Froger
Ce catalogue ne constitue pas un document contractuel. Le CNAS ne pourra être tenu responsable d'éventuelles erreurs typographiques. Les prestations sont soumises à des critères d'attribution repris dans le Guide des prestations. Réalisation: Agence Bastille - Crédits photos: Gettyimages (FatCamera, Westend61, Luis Alvarez, SolStock, Tara Moore, SementsovaLesia, Troy Aosse, pixelfit), istock: PeopleImages

Sommaire

Le CNAS à votre service..... 4-6

Votre quotidien

Toutes les prestations	7-8
Acheter / louer un véhicule.....	9-10
Acheter un vélo.....	10
Assurances	11
Information juridique	11
Ticket CESU	12
Abonnements magazines.....	12
Chèques et cartes-cadeaux	13

Vos enfants

Toutes les prestations	14-15
------------------------------	-------

Solidarité

Toutes les prestations	16-17
Écoute sociale	16

Prêts

Tous les prêts	18-23
----------------------	-------

Culture & loisirs

Forfait Sport.....	24
Carte pêche - Permis de chasse.....	24
Offres locales	24
Chèque Lire, Chèque Culture	25
Chèque Up Sport&Loisirs	25
Coffrets cadeaux	26
Billetterie internationale	26
Billetterie	27

Vacances

Plan épargne Chèques-Vacances.....	28
Réservez vos vacances.....	29
Prestataires séjours et voyages	30-42
Programmes ANCV jeunes et seniors ..	42



Les conditions sont susceptibles de modifications en cours d'année. Consultez régulièrement cnas.fr pour suivre l'actualité de l'offre.

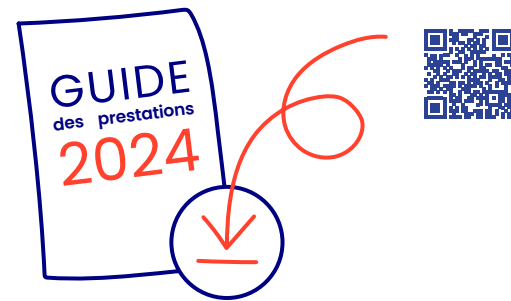


Sur cnas.fr, votre action sociale à 100 %

Créez votre compte en ligne et profitez de toute l'offre du CNAS !

- Gérez vos informations personnelles: coordonnées bancaires, situation familiale...
- Demandez vos prestations
- Commandez auprès de nos prestataires
- Ouvrez votre plan épargne Chèques-Vacances
- Réservez vos vacances
- Accédez aux codes promo des offres locales
- Et beaucoup d'autres avantages à découvrir

Téléchargez le **Guide des prestations** depuis votre compte en ligne. Il détaille toutes les conditions d'attribution des prestations.



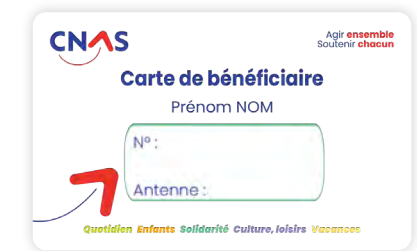
Pour être informé(e) de tous les bons plans et promotions, abonnez-vous à notre page Facebook et notre newsletter CN@S Bénéficiaire (dans la rubrique Ressources utiles de votre compte en ligne)!



Les essentiels à retenir

Votre carte de bénéficiaire

ou votre attestation de droits au CNAS, téléchargeable sur votre compte en ligne. Elles mentionnent votre numéro de bénéficiaire et l'antenne régionale dont vous dépendez.



Qui sont mes ayants droit ?

Votre conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs; vos enfants à charge et ceux de votre conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs, vivant sous votre toit (cf. *Guide des prestations*).

Sous quel délai demander une prestation ?

Les prestations peuvent être demandées jusqu'à 6 mois après la date de l'évènement (délai de forclusion).

Quelle est ma tranche d'imposition ?

Le montant de certaines prestations varie en fonction de votre tranche d'imposition. Cette dernière est fixée par le montant de la ligne 14 figurant sur votre avis d'impôt 2023, intitulée « Impôt sur les revenus soumis au barème », avant décote.

Tranche d'imposition 1	le montant de la ligne 14 est inférieur ou égal à 1 000 €
Tranche d'imposition 2	le montant de la ligne 14 est compris entre 1 001 et 1 800 €
Tranche d'imposition 3	le montant de la ligne 14 est supérieur à 1 800 €

Les revenus du couple sont pris en compte.

Si vous ne fournissez pas votre avis d'impôt, le montant de la prestation correspondant à la tranche 3 sera automatiquement appliqué, sans régularisation possible.

Comment demander une prestation ?

1

Sur cnas.fr
La solution la plus simple et la plus rapide !

2

Par courrier

Envoyez le formulaire complété accompagné des pièces justificatives pour les demandes de prestations à :

➤ **CNAS – TSA 70042 –
27091 ÉVREUX CEDEX 9**

pour les demandes de prêts instruits par la BFM à :

➤ **BFM – Service instruction & décision
des crédits 56-60 rue de la Glacière
75013 PARIS**

Pour une gestion transparente des fonds publics, le CNAS procède à des contrôles sur le versement des prestations. Des sommes indûment versées peuvent ainsi être réclamées. En cas de fausse déclaration, le CNAS peut prononcer l'exclusion du bénéficiaire responsable.

Zoom sur les prestations (hors partenariats)

Page Montant Âge maximum dans l'année civile Formulaire

Prestations sans condition de ressources

Ouvertes à tous les bénéficiaires

7	Mariage ou Pacs du bénéficiaire	230 €		Votre quotidien
7	Permis de conduire bénéficiaire	150 €		
7	Déménagement	200 €		
7	Médaille du courage et de la sécurité intérieure	100 €		
7	Rentrée scolaire du bénéficiaire	47 ou 38 €**	18 ans	
		160 / 112 / 80 ou 130 / 90 / 64 €***	26 ans	
7	Médaille d'argent / de vermeil / d'or	170 / 185 / 245 €		
7	Aide familiale	200 €		
8	Départ à la retraite ou licenciement pour inaptitude physique	170 € (+ 10 € par année supp.)		
16	Catastrophe naturelle	jusqu'à 600 €		Solidarité
16	Handicapé avec tierce personne	215 €		
16	Décès du bénéficiaire	1 000 €		
16	Décès d'un enfant-conjoint-ascendant	820 €		
24	Carte pêche	20 / 16 / 7 / 4 €		Votre quotidien
24	Permis de chasse	20 €		
24	Forfait Sport	35 ou 60 €		

Ouvertes aux bénéficiaires avec enfant(s) à charge

14	Naissance, adoption, reconnaissance	220 €	18 ans pour adoption et reconnaissance	Vos enfants
14	Naissance, adoption, reconnaissance multiple	325 € par enfant	18 ans pour adoption et reconnaissance	
14	Garde jeune enfant	150 / 120 / 100 €*	3 ans	
14	Noël des enfants	30 €	10 ans	
14	Soutien à l'éveil culturel	30 €	De 5 à 14 ans	
14	Rentrée scolaire de 11 ans (ou entrant en 6 ^e) à 18 ans	47 ou 38 €**	18 ans	
14	Rentrée scolaire de 19 ans (ou entrant en études supérieures) à 26 ans	160 / 112 / 80 ou 130 / 90 / 64 €***	26 ans	
15	Accueil de loisirs	120 / 100 / 80 €*	12 ans (ou 25 ans si handicap)	
15	Classe d'environnement	80 / 61 / 46 €*	18 ans (ou 25 ans si handicap)	
15	Séjour linguistique	80 / 61 / 46 €*	de 10 à 18 ans (ou 25 ans si handicap)	
15	Séjour vacances enfant et jeune	80 / 61 / 46 €*	18 ans (ou 25 ans si handicap)	
15	Stage moniteur-animateur	105 €	25 ans	
16	Garde jeune enfant handicapé	150 / 120 / 100 €*	6 ans	Solidarité
16	Enfant handicapé (taux d'incapacité compris entre 50 et 79 %)	230 €	25 ans	
16	Enfant handicapé (taux d'incapacité ≥ 80 %)	600 €		

Ouvertes aux bénéficiaires retraités

8	Séjour vacances retraité	80 / 61 / 46 €*		Votre quotidien
8	Hébergement permanent	120 €		
8	Aide-ménagère à domicile	300 €		

Prestations soumises à condition de ressources

8	Séjour vacances sans enfant à charge	80 €		Votre quotidien
15	Permis de conduire (enfant à charge)	150 €	25 ans	Vos enfants
17	Secours exceptionnel (sur étude du dossier)	Jusqu'à 610 €		Secours exceptionnel
17	Aide sociale logement (sur étude du dossier)	Jusqu'à 610 €		Aide sociale logement
17	Aide précarité énergie (sur étude du dossier)	Jusqu'à 100 €		Aide précarité énergie

* modulés suivant la tranche d'imposition, 3^e tranche dé plafonnée (voir page 5) ** selon le mode de règlement choisi

Mariage ou Pacs du bénéficiaire

→ 230 €



Permis de conduire bénéficiaire

→ 150 €



- Permis voiture ou moto (>125 cm³).
- Prestation réservée au bénéficiaire et versée une seule fois.*

Déménagement

→ 200 €



- Résidence principale: location d'un véhicule ou appel à des déménageurs professionnels à la suite d'un changement de la composition du foyer ou de la situation professionnelle du bénéficiaire.

Médaille du courage et de la sécurité intérieure

→ 100 €



- Médaille décernée par la préfecture.

Rentrée scolaire du bénéficiaire

Nouveauté

- Pour le bénéficiaire en contrat d'apprentissage ou d'alternance.

Les conditions d'attribution et les montants sont identiques à ceux des prestations Enfants Rentrée scolaire 11-18 ans et 19-26 ans - Cf. page 14.



Médailles

argent

→ 170 €



vermeil

→ 185 €



or

→ 245 €



- Médailles d'honneur régionales, départementales ou communales attribuées par la préfecture.

Sapeurs-pompiers professionnels:
 - Médaille d'argent: 170 €
 - Médaille d'or: 185 €
 - Médaille grand or: 245 €

Aide familiale

→ 200 € par an en une seule fois



- Pour le bénéficiaire en activité et ses ayants droit.
- Pour raison médicale, recours aux services d'une aide familiale dépendant d'un organisme agréé, d'une auxiliaire de vie ou d'un emploi direct, pour des prestations de ménage ou de soins à la personne.

PENSEZ-Y!

Ticket CESU p. 12

Abonnements magazines (rubrique Vie de famille) p. 12

Chèques et cartes-cadeaux p. 13

Prêts Moments de vie - installation et jeune ménage p. 21



Séjour vacances sans enfant à charge

→ 80€ par an en une seule fois

Soumis à condition de ressources



- Pour le bénéficiaire actif et en 1^{re} tranche d'imposition.
 - Séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou en location entre particuliers.
- Prestation à demander après le séjour.

Départ à la retraite ou licenciement pour incapacité physique

→ 170€ minimum



- + 10€ par année supplémentaire au-delà de 5 ans.
- Justifier d'au moins 5 ans de service dans la fonction publique ou dans un organisme employeur éligible aux prestations du CNAS.

Séjour vacances retraité

→ 46 à 80€ par an en une seule fois

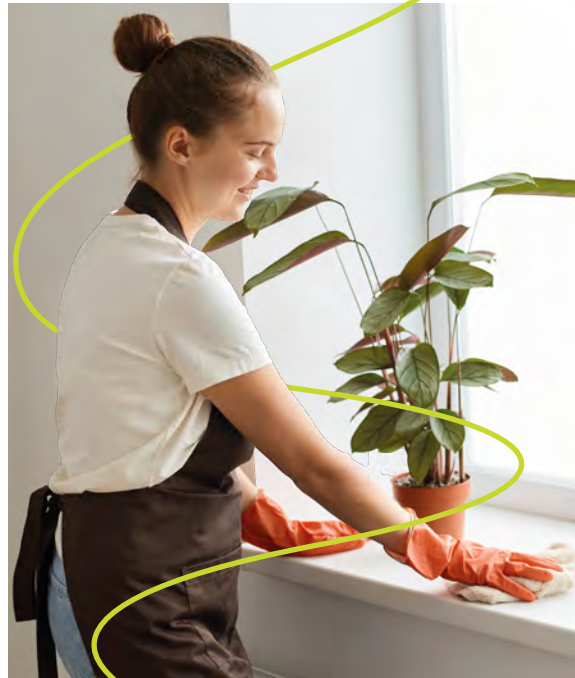


- Pour le bénéficiaire retraité.
 - Séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou une location entre particuliers.
- Prestation à demander après le séjour.

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80€	61€	46€

PENSEZ-Y!

Prêts Moments de vie - départ à la retraite et vacances p. 21



Hébergement permanent

→ 120€ par an



- Pour le bénéficiaire retraité.
- Résidence à titre permanent en maison de retraite, foyer logement, structure médicale ou chez des particuliers agréés par le département.

Aide-ménagère à domicile

→ 300€ par an en une seule fois



- Pour le bénéficiaire retraité et ses ayants droit.
- Recours aux services d'une aide-ménagère dépendant d'un organisme agréé ou d'une auxiliaire de vie à domicile.



jusqu'à -35%



Achat de voitures neuves¹

- Choix parmi 35 marques et plus de 7 500 modèles
- Livraison proche de votre domicile²
- Possibilité de financement en LOA³

¹ Le Club Voitures neuves CNAS est proposé en partenariat avec la société AMTT.

² Sauf Corse et Outre-mer (voir conditions générales et prix de vente sur Internet).

³ Location avec option d'achat. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Renseignements

01 47 76 74 21
clubauto-cnass.com



jusqu'à -42% sous le tarif neuf



Achat de voitures d'occasion¹

Véhicules d'occasion récents, de 6 à 18 mois, proposés par un réseau national de concessionnaires agréés

- Jusqu'à 2 ans de garantie usine sur le territoire national
- Tarifs négociés
- Reprise possible de l'ancien véhicule
- Conseils personnalisés et recherche sous 24h
- Financement du véhicule avec Éole Finance*

¹ Occasion Références CNAS est proposé en partenariat avec la société CCN - CNOR.

* En partenariat avec Éole Finance, marque de Financo, filiale du Crédit Mutuel Arkéa. Financo siège social: 335 rue Antoine de Saint-Exupéry 29490 Guipavas - SA au capital de 58 000 000 € RCS Brest B 338 138 795 - N° Orias 07019193. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Renseignements

02 98 96 84 84 cnor-cnass.fr

PENSEZ-Y!

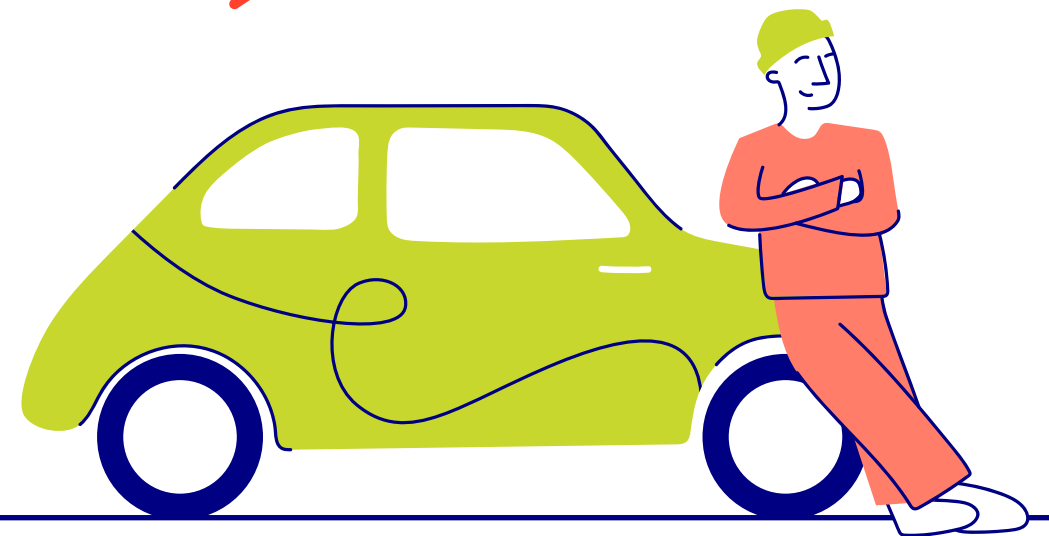
Pour vos trajets du quotidien ou ponctuels, ayez le réflexe



Une plateforme de covoiturage sans commission pour une mobilité partagée, solidaire et durable!

www.mobicoop.fr

Également disponible sur App Store et Play Store





Location de véhicules

- **Voitures pour vos vacances et vos week-ends**
- 15%* sur tous les tarifs Europcar en France et à l'étranger
- **Véhicules utilitaires pour vos projets et faciliter votre quotidien**
- 15%* sur tous les tarifs Europcar en France
- **des offres exceptionnelles proposées au cours de l'année**

* Réservez sur Internet, par téléphone ou dans votre agence Europcar. Choisissez ensuite de payer votre location au moment de la réservation ou directement lors de la prise du véhicule le jour du départ. Offre valable sur les tarifs publics nationaux, hors promotions ponctuelles et locales. Offre non rétroactive et non cumulable avec d'autres offres.

Réservation

0 825 358 358
0 825 359 359

Service 0,15 €/min
+ prix appel

- > Véhicule de tourisme
- > Véhicule utilitaire

Code partenaire : 511 818 72

-15%



- Remise applicable chez **170 loueurs internationaux dans 145 pays** (Avis, Budget, Hertz, Rent a Car, Sixt...)
- **Annulation gratuite** jusqu'à 48h avant la prise du véhicule et **kilométrage illimité** sur la majorité des offres
- **Autres avantages**
 - Assurance tous risques et responsabilité civile incluses
 - Assurance remboursement de franchise possible
 - Paiement en Chèques-Vacances et en 4 fois par CB
 - Aucun frais de dossier

Réservation

cnas.fr

Pour tout renseignement,
contactez le service client :
cnas@h-resa.com

-8%



Achat de vélos neufs

Une sélection de vélos, classiques ou électriques, choisis parmi les grandes marques françaises Gitane, Peugeot, Sunn...

Catalogue et modalités pratiques à découvrir sur cnas.fr.

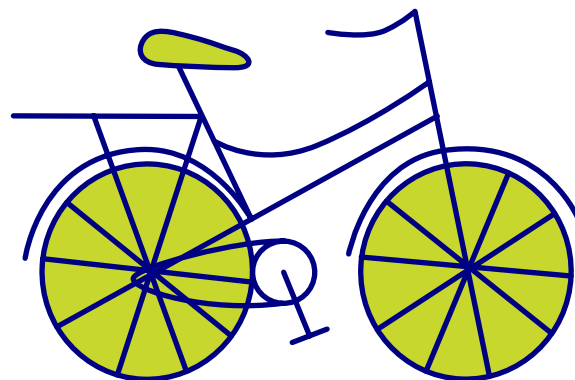
Renseignements

02 40 37 70 01

Pour commander

commande@ebikelogistic.fr

jusqu'à
-15%



Assurances habitation

- 20%* sur tout 1^{er} contrat habitation lors de votre 1^{er} adhésion GMF
 - + 50€* à la 1^{re} échéance du contrat
- Et pour les **moins de 30 ans**, - 30%** chaque année sur votre contrat habitation DOMO PASS

-20%



Assurances auto

- 20%* sur tout 1^{er} contrat auto lors de votre 1^{er} adhésion GMF
- + **réduction de 50€*** lors de la 1^{re} échéance annuelle de ce 1^{er} contrat
- + **un kit de sécurité offert** pour les moins de 30 ans

-20%



Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et habitation AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

* Réductions applicables pour le 1^{er} contrat AUTO PASS ou MOTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille souscrit entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 par lequel le bénéficiaire CNAS devient nouveau sociétaire GMF. La réduction de 20% est valable sur le montant de la 1^{re} année de cotisation (hors droit d'entrée, frais d'échéance et frais de mensualisation). Offres non cumulables avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux clients souscrivant pour leur résidence principale un contrat DOMO PASS en formule Confort avec un capital mobilier spécifique, pour une maison ou un appartement de 3 pièces maximum dont ils sont colocataires ou locataires, à condition qu'ils aient moins de 30 ans et qu'ils n'aient pas d'enfant à la souscription de l'assurance de l'habitation. Réduction de 30% sur la prime (hors Défense Pénale et Recours suite à accident, options et assistance) du risque habitation concerné, jusqu'à l'échéance suivant la date anniversaire des 30 ans.

GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances RCS Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS-PERRET. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF Assurances et/ou AM-GMF.

En savoir +



0 970 809 801
Appel non surtaxé

Information juridique Service gratuit *, assuré en partenariat avec



Informations d'ordre juridique dans de nombreux domaines: droit de la famille, consommation, fiscalité, logement, travail...

* Service financé par le CNAS, hors coût de la communication à la charge de l'appelant. Préparez votre carte de bénéficiaire CNAS avant d'appeler.



Renseignements

du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 18h

N°Cristal 09 69 36 81 43

APPEL NON SURTAXE



Ticket CESU 



-20%

À quoi ça sert ?

Le Ticket CESU est un moyen de paiement destiné à régler les services à la personne.

Vos avantages

Le CNAS participe à hauteur de 20% du montant du ticket.

Quantité minimum par commande :

Valeur fiscale	Participation du CNAS	Montant à votre charge
13€	20% soit 2,60€	10,40€

5 tickets / bénéficiaire

Quantité maximum annuelle :

110 tickets / bénéficiaire

Crédit d'impôt sur le revenu jusqu'à 50% des sommes dépensées, selon la législation en vigueur, dans la limite de 12 000€ de dépenses annuelles, plus 1 500€ par enfant à charge, plafonnées à 15 000€, hors participation du CNAS. Ce CESU préfinancé n'est pas soumis aux cotisations sociales dans la limite de 2301€/an.

Pour commander

Vous choisissez la version dématérialisée

- Votre compte sera crédité sous 5 jours ouvrés après validation de la commande.
- Vous pouvez rechercher et payer votre intervenant en un seul clic.

Vous choisissez la version papier

- Vous recevez vos Ticket CESU par La Poste à votre domicile environ 3 semaines après validation de votre commande.

Validité et échange

Les Ticket CESU 2024 sont valables jusqu'au 31/01/2025. En cas de non-utilisation, vous pourrez les échanger entre le 01/01/2025 et le 28/02/2025. Un ticket ne peut être échangé qu'une fois. Les Ticket CESU ne sont pas remboursables.

Pour plus d'informations

Ticket CESU : 01 74 31 92 37
ou edenred.fr/ticket-cesu

Pour commander

cnas.fr
rubrique Votre quotidien



par courrier
bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Abonnements magazines

Presse jeunesse, féminine, internationale, actualités, écologie, économie, gastronomie, vie pratique...



Abonnez-vous à votre titre préféré et profitez d'un prix spécial CNAS sur plus de 170 titres !

Conditions de vente sur cnas.fr

Pour commander

cnas.fr
rubrique Culture



03 20 12 11 04



par courrier
bon de commande à télécharger sur votre compte en ligne ou disponible auprès de votre correspondant



Chèques et cartes-cadeaux

Support physique

Commandez vos chèques et cartes-cadeaux et recevez-les par La Poste.

Multi-enseignes

- UpCadhoc - 4%
- Ticket Kadéos - 5%
- Mon cadeau bonheur - 5,5%
- Mon cadeau liberté - 4%

Grande distribution

- Auchan - 5%
- Carrefour - 6%
- E.Leclerc - 5%

Habillement

- C&A - 10%
- Gémo - 10%
- Kiabi - 10%

Enfants

- Aubert - 10%

Beauté - Accessoires

- Marionnaud - 10%
- Maty - 10%
- Nocibé - 15%

Loisirs

- Nature & Découvertes - 10%

Maison - Jardin

- Castorama - 5%
- Fnac - Darty - 6%

Carburant

- Total Énergies - 2,6%

Pour commander

cnas.fr
rubrique Votre quotidien



03 20 12 11 04

par courrier

bon de commande à télécharger sur votre compte en ligne ou disponible auprès de votre correspondant

-6%

Support dématérialisé 

Sur cnas.fr, constituez votre crédit **Wonder e-card** et convertissez-le en cartes-cadeaux dématérialisées de votre choix parmi toutes ces enseignes !

Grande distribution

- Auchan
- Carrefour
- Casino
- Monoprix

Habillement

- Gémo

Enfants

- Aubert

Beauté - Accessoires

- Marionnaud
- Maty

Sport - Loisirs

- Déathlon
- Nature & Découvertes

Maison - Jardin

- Castorama
- Fnac - Darty
- Ikea
- Truffaut

Achats responsables

- éthi'Kdo

Pour commander

cnas.fr
Rubrique Votre quotidien

Naissance, adoption, reconnaissance

→ **220 € ou 325 €*** par enfant

* si naissance, adoption ou reconnaissance multiple



Garde jeune enfant

→ **100 à 150 €** par enfant en une seule fois

• Garde en crèche, en halte-garderie ou chez une assistante maternelle agréée (frais de garderie périscolaire exclus des critères d'attribution).

• Le bénéficiaire et son conjoint exercent une activité professionnelle ou sont dans l'impossibilité momentanée de l'exercer.

Jusqu'au 31 décembre de l'année des 3 ans de l'enfant.

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	150 €	120 €	100 €



Noël des enfants

→ **30 €** par enfant

• Jusqu'au 31 décembre de l'année des 10 ans de l'enfant en chèque UpCadhoc Noël.



Soutien à l'éveil culturel

→ **30 €** par an, par enfant et en une seule fois

• Pratique d'une activité extra-scolaire culturelle (activités sportives exclues) dans une école publique ou association loi de 1901, pendant au moins 6 mois durant l'année scolaire.

Enfant âgé de 5 à 14 ans dans l'année civile du début des cours.

Élargissement des conditions d'attribution



Rentrée scolaire 11-18 ans

→ **38 € ou 47 €** par enfant

• Enfant âgé de 11 à 18 ans dans l'année civile (ou dès 9 ans s'il entre en 6^e).

• Durée des études supérieure à 6 mois.

38 € par virement ou 47 € en chèque UpCadhoc.

Versement au choix en chèque UpCadhoc ou virement (la différence entre les deux sommes correspond au paiement des cotisations URSSAF).



Rentrée scolaire 19-26 ans

→ **de 64 à 160 €** par enfant

• Enfant âgé de 19 à 26 ans dans l'année civile (ou dès 17 ans s'il entre en études supérieures).

• Durée des études supérieure à 6 mois.

	Chèques UpCadhoc	Virement
T1	160 €	130 €
T2	112 €	90 €
T3	80 €	64 €

Versement au choix en chèques UpCadhoc ou virement (la différence entre les deux sommes correspond au paiement des cotisations URSSAF).



Accueil de loisirs*

→ **80 à 120 €** par an, par enfant et en une seule fois

• Fréquentation – au moins 4 jours dans l'année – d'un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi ou pendant les vacances scolaires (accueil périscolaire exclu).

Jusqu'aux 12 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	120 €	100 €	80 €



Classe d'environnement*

→ **46 à 80 €** par année scolaire et par enfant

• Participation à une classe d'environnement organisée par l'école, d'une durée minimum de 3 jours consécutifs avec hébergement.

Jusqu'aux 18 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80 €	61 €	46 €



* Ces prestations sont versées à l'issue du séjour, dans la limite des frais engagés.

Séjour linguistique*

→ **46 à 80 €** par année scolaire et par enfant

• Participation à un séjour linguistique en France ou à l'étranger, d'une durée minimum de 3 jours consécutifs.

Enfant âgé de 10 à 18 ans dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80 €	61 €	46 €



Séjour vacances enfant et jeune*

→ **46 à 80 €** par an, par enfant et en une seule fois

• Participation à une colonie ou vacances avec le bénéficiaire pour un séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou en location entre particuliers.

Jusqu'aux 18 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80 €	61 €	46 €



Stage moniteur ou animateur

→ **105 €** par an, par enfant et en une seule fois

Jusqu'aux 25 ans de l'enfant dans l'année civile, pour un stage de 4 jours minimum, consécutifs ou non.



Permis de conduire enfant à charge

→ **150 €** par enfant

• Ligne 14 de l'avis d'impôt 2023 égale à 0.
• Enfant âgé de 25 ans maximum.
• Permis voiture ou moto, en formation classique ou conduite accompagnée.

Versement de la prestation une seule fois par enfant.

Soumis à condition de ressources



Catastrophe naturelle

→ jusqu'à 600€

- Réparation des dommages subis sur la résidence principale.

**Handicapé avec tierce personne**

→ 215€ par an

- Pour le bénéficiaire et ses ayants droit.
- Sur décision de la commission d'admission réglementaire.

**Garde jeune enfant handicapé**

→ 100 à 150€ par an, par enfant en une seule fois

- Enfant âgé de 4 à 6 ans en situation de handicap (taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%), non ou partiellement scolarisé.
- Frais de garde à la charge du bénéficiaire (accueil périscolaire exclu).
- Le bénéficiaire et son conjoint exercent une activité professionnelle ou sont dans l'impossibilité momentanée de l'exercer.



Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	150€	120€	100€

Enfant handicapé

→ 230€ ou 600€ par an et par enfant

Taux d'incapacité de 50 à 79%
230€
jusqu'aux 25 ans de l'enfant

Taux d'incapacité ≥ 80%
600€
tant que l'enfant est à charge

**PENSEZ-Y!**

Colonies et vacances adaptées
UFCV p. 40-41
Séjours UCPA p. 40
ANCV programmes sociaux p. 42

Écoute sociale

Vous ou vos ayants droit rencontrez des difficultés d'ordre professionnel, familial, financier ou administratif. Contactez l'Écoute sociale, service téléphonique d'information, d'accompagnement et d'orientation.

Ce service ne peut répondre aux questions sur les prestations du CNAS. Pour cela, vous devez contacter votre correspondant ou votre antenne régionale.



Service gratuit* assuré en partenariat avec



* Service financé par le CNAS, hors coût de la communication à la charge de l'appelant.

Renseignements

Munissez-vous de votre numéro de bénéficiaire CNAS avant d'appeler l'Écoute sociale.
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

N°Cristal 09 69 39 75 73

APPEL NON SURTAXE

Décès du bénéficiaire

→ 1000€

- Prestation versée au conjoint, aux héritiers, à la personne ayant assumé les frais d'obsèques, à l'entreprise de pompes funèbres ou au notaire.

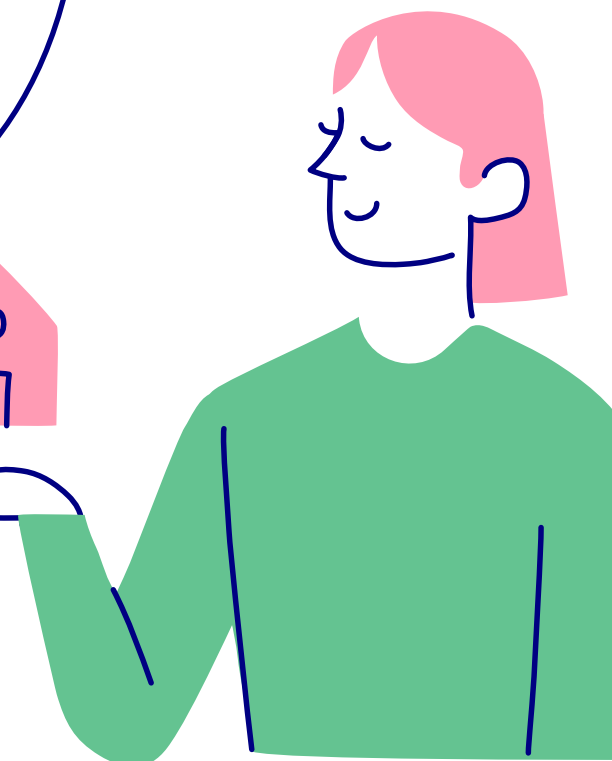
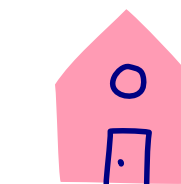
**Décès d'un enfant à charge, du conjoint ou d'un ascendant**

→ 820€

- Dans le cas du décès d'un ascendant, celui-ci devait obligatoirement vivre sous le toit du bénéficiaire et percevoir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

**Les 3 prestations ci-dessous sont versées sur étude de dossier.**

Le calcul de la moyenne économique du foyer sert de barème d'attribution; elle est fixée à 14€ maximum/jour/personne.

**Secours exceptionnel**

→ jusqu'à 610€

**Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées :**

- **à un accident de la vie.**
 - Maladie:
 - Baisse de ressources importante liée à un arrêt maladie sans maintien de salaire.
 - Dépense de santé onéreuse restant à charge après remboursements Sécurité sociale et mutuelle: frais dentaires, d'optique, d'audioprothèse, d'hospitalisation.
 - Perte d'emploi.
 - Rupture de vie commune (frais d'avocat, achat de mobilier...).
 - Décès: frais d'obsèques assumés par le bénéficiaire.
- **à des dépenses imprévues** (sur production d'un devis ou d'une facture récents).
 - Achat ou réparation de matériel de chauffage ou de première nécessité (lave-linge, réfrigérateur ou plaque de cuisson d'un montant de 400€ maximum; gazinière, cuisinière ou four d'un montant de 450€ maximum).
 - Acquisition d'un véhicule dont le montant est inférieur ou égal à 3000€.
 - Réparation d'entretien du véhicule, réalisée par un garagiste, dont le coût unique est de 600€ minimum, main-d'œuvre comprise.
- **au surendettement**, sur production de l'attestation de dépôt émise par la Banque de France, le temps de l'instruction d'un dossier de surendettement.

Aide sociale logement

→ jusqu'à 610€



- Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées à des dépenses locatives élevées. Elle ne se substitue pas aux aides LOCA-PASS et/ou Fonds de Solidarité Logement.
- **Accès à un logement en location** sans prise en charge du dépôt de garantie et/ou du 1^{er} loyer par tout type d'organisme. Fournir une note d'un travailleur social précisant ces conditions.
- **Maintien dans le logement** menacé du fait d'une dette locative. Fournir un des documents suivants:
 - rapport du travailleur social précisant les aides déjà accordées par d'autres organismes;
 - justificatif de la mise en place d'un plan de remboursement ou d'échelonnement de paiement auprès du bailleur;
 - justificatif d'un plan de surendettement auprès de la Banque de France sur lequel est mentionnée la dette locative.

Aide précarité énergie

→ jusqu'à 100€



- Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées à des dépenses d'énergie domestique (gaz, électricité, fuel, charbon, bois...).
- Justifier de la mise en place d'un échelonnement de paiement de la dette avec le fournisseur d'énergie ou d'une aide allouée par un autre organisme (F.S.L., aide CCAS, etc.).

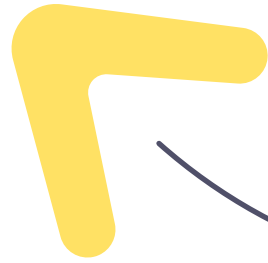
• **Tous les prêts sont cumulables entre eux** (sauf pour motif identique) dans la limite du taux d'endettement.

• Ils ne peuvent être accordés aux bénéficiaires inscrits au fichier central des chèques (FCC), au fichier national d'incident de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ou bénéficiant d'un plan de surendettement, ni pour couvrir un autre prêt ou un découvert bancaire.

• **Pour tous les prêts, il est possible de demander de différer le début de remboursement sur une période allant de 1 à 3 mois.**

– Pour les prêts financés directement par le CNAS, aucun prélèvement n'aura lieu au cours de cette période de différé d'amortissement.

– Pour les prêts proposés en partenariat avec la BFM, seuls les intérêts et la cotisation d'assurance sont prélevés pendant la période de différé d'amortissement, si cette assurance a été souscrite. Prêts accessibles selon les conditions d'attribution détaillées dans le *Guide des prestations*.



Zoom sur les prêts

Page	Prêts	Montant	Durée maximum	TAEG fixe	Demande
19	Amélioration de l'habitat	1000 à 7500€	78 mois	1%	En ligne ou formulaire de demande de prêt BFM
19	Accompagnement à l'accession	1000 à 10000€	96 mois	1,58%	
20	Études supérieures	1000 à 5000€	54 mois	1%	
20	Véhicules	1000 à 6000€ jusqu'à 9 000€ pour un véhicule 100% électrique	54 mois 66 mois	1%	
20	Véhicules et accessoires dits de loisirs	200 à 3000€	30 mois	4,50 à 4,80%	
20	Moments de vie – vacances	200 à 1000€	12 mois	1%	
21	Moments de vie – installation	200 à 3000€	30 mois	1%	
21	Moments de vie – jeune ménage	200 à 3000€	30 mois	1%	
21	Moments de vie – départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité	200 à 3000€	30 mois	1%	
21	Moments de vie – catastrophe naturelle	200 à 3000€	30 mois	1%	
21	Moments de vie – adoption	200 à 3000€	30 mois	1%	Formulaire de demande de prêt CNAS
21	Santé – prothèses et lunetterie	200 à 3000€	30 mois	1%	
21	Santé – matériel handicap	200 à 4000€	54 mois	0%	En ligne ou par téléphone
22	Social	2500€ max.	42 mois	0,5%	
22	Dépannage	2000€ max.	30 mois	1%	
23	Personnel	1600 à 50000€	120 mois	4,78 à 5,17%	
23	Jeune fonctionnaire	1600 à 7500€	48 mois	2,85 à 3,56%	
23	Regroupement de crédits	5000 à 75000€	120 mois	4,85 à 5,75%	
23	Prêt sur gage				

En partenariat avec

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 988 888

Prêt Amélioration de l'habitat¹



→ Prêt à la consommation de 1000 à 7500€

Durée: 12 à 78 mois
Taux débiteur fixe bonifié: 1%
Bonification CNAS: de 3,50 à 4,15% selon la durée du prêt
TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative): 1%
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

• Financement des travaux à réaliser dans la résidence principale, y compris ceux concourant à l'utilisation des énergies renouvelables (aménagement de combles, réfection de toiture, ravalement de façade, isolation, chauffage central, électricité, peintures...).

• Offre accessible en deux fois sous réserve que le montant initial global des deux prêts respecte la limite maximale (7500€) et du respect du taux d'endettement.

Exemple pour un prêt Amélioration de l'habitat¹ de 7500€ sur 78 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un TAEG fixe de 1%. Mensualités de 99,35€ (hors assurance DIT² facultative). Montant total dû: 7749,30€ (hors assurance DIT² facultative et 0€ de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 2,25€ par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 175,50€, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2024 susceptibles de variation.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

¹ 1bis ² 2bis ³ Voir mentions légales page 22



Prêt Accompagnement à l'accession^{1bis}



→ Prêt immobilier de 1000 à 10000€

Durée: 12 à 96 mois
Taux débiteur fixe bonifié: 1%
Bonification CNAS: 3,20%
TAEG fixe de 1,58% (assurance DIT^{2bis} obligatoire incluse)
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

• Financement destiné à la résidence principale:
– dépenses liées à l'acquisition d'un bien neuf ou ancien, ou construction (terrain inclus);
– travaux d'agrandissement subordonnés à la délivrance d'un permis de construire (ne peut être demandé qu'au moment de l'acquisition d'un bien immobilier).

Exemple pour un prêt Accompagnement à l'accession^{1bis} d'un montant de 10000€, décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 60 mois, le remboursement s'effectue en 60 mensualités d'un montant de 173,44€, assurance DIT^{2bis} obligatoire incluse. Taux annuel effectif global fixe: 1,58%. Coût total du crédit: 406,40€. Taux débiteur annuel fixe: 1% Montant total dû: 10406,40€ dont 256,40€ d'intérêts, 150€ d'assurance emprunteur et 0€ de frais de dossier.

Une assurance emprunteur sera demandée pour l'octroi du prêt. En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT^{2bis}, le coût standard de l'assurance est de 2,50€ par mois pour un assuré de 35 à 49 ans couvert à 100% avec une franchise à 180 jours et s'ajoute à l'échéance de crédit. Le coût de l'assurance dépend de votre situation personnelle (âge, état de santé...). Montant total dû au titre de l'assurance DIT^{2bis} sur la durée totale du prêt: 150€, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,58%. Conditions en vigueur au 01/01/2024 susceptibles de variation.

Ce prêt n'est pas éligible à l'aide personnalisée au logement (APL). Si votre dossier présente un risque aggravé de santé, vous pouvez obtenir des informations sur la **convention AERAS** (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) au 0 801 010 801 (service gratuit).

En partenariat avec

**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 988 888

Prêt Études supérieures¹
→ Prêt à la consommation
de 1000 à 5000 €


Durée: 12 à 54 mois
Taux débiteur fixe bonifié: 1%
Bonification CNAS: de 3,50 à 3,80% selon la durée du prêt
TAEF fixe de 1% (hors assurance DIT² facultative)
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Financement des études supérieures ou de l'entrée dans une filière technique ou professionnelle de l'enfant, jusqu'à ses 26 ans dans l'année civile (par enfant concerné, dans la limite du taux d'endettement autorisé).

Prêt Véhicules¹
→ Prêt à la consommation
de 1000 à 6000 € – jusqu'à
9000 € pour un véhicule 100 % électrique


Durée: 12 à 54 mois – jusqu'à 66 mois pour un véhicule 100 % électrique
Taux débiteur fixe bonifié: 1%
Bonification CNAS: de 3,50 % à 3,80 % – 3,40 % à 4,05 % pour un véhicule 100 % électrique – selon la durée du prêt
TAEF fixe de 1% (hors assurance DIT² facultative)
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, d'une moto d'au moins 125 cm³, d'un vélo ou d'un motocycle neufs.

Exemple pour un prêt Études supérieures ou un prêt Véhicules¹ de 5000 € sur 54 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un TAEF fixe de 1%. Mensualités de 94,73 € (hors assurance DIT² facultative).
Montant total dû: 5 115,42 € (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 1,50 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 81 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2024 susceptibles de variation.

**Prêt Véhicules et accessoires
dits de loisirs¹**

**→ Prêt à la consommation
de 200 à 3000 €**

Durée: 12 à 30 mois
Taux débiteur fixe: de 4,50% à 4,80% selon la durée du prêt
TAEF fixe de 4,50% à 4,80% (hors assurance DIT² facultative) selon la durée du prêt
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Achat d'un camping-car, d'une caravane, d'un mobil-home, d'un bateau, d'un quad immatriculé neufs ou d'occasion.
- Achat d'une remorque, d'une tente ou de matériel de camping neufs.

Exemple pour un prêt véhicules et accessoires dits de loisirs¹ de 2000 € sur 24 mois au taux débiteur annuel fixe de 4,50%, soit un TAEF fixe de 4,50%. Mensualités de 87,30 € (hors assurance DIT² facultative). **Montant total dû: 2 095,20 €** (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).
En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 14,40 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2024 susceptibles de variation.

**Prêt Moments de vie -
vacances¹**

**→ Prêt à la consommation
de 200 à 1000 €**

Durée: 12 mois
Taux débiteur fixe bonifié: 1%
Bonification CNAS: 3,50 %
TAEF fixe de 1% (hors assurance DIT² facultative)
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Financement des vacances ou d'une cure thermale.

Exemple pour un prêt vacances¹ de 1000 € sur 12 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un TAEF fixe de 1%. Mensualités de 83,79 € (hors assurance DIT² facultative). **Montant total dû: 1005,48 €** (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 0,30 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 3,60 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67%, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2024 susceptibles de variation.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

^{1 2 3} Voir mentions légales page 22

En partenariat avec

**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 988 888

Prêt Moments de vie¹
→ Prêt à la consommation
de 200 à 3000 €


Durée: 12 à 30 mois
Taux débiteur fixe bonifié: 1%
Bonification CNAS: 3,50 %
TAEF fixe (hors assurance DIT² facultative): 1%
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Installation:** frais d'installation dans un nouveau logement en location (justificatifs datant de moins de 2 mois: dépôt de garantie, avance de loyer...).
- Jeune ménage:** installation d'un nouveau ménage ayant moins de 4 ans de mariage ou de Pacs, ou en concubinage avec un premier enfant de moins de 2 ans reconnu par le bénéficiaire; pour l'achat de biens d'équipement et frais d'installation (hors décoration).
- Départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité,** dans l'attente de la liquidation de pension.
- Catastrophe naturelle:** dépenses liées à une catastrophe naturelle.
- Adoption:** financement des dépenses liées à une adoption.

Exemple pour un prêt prothèse et lunetterie ou un prêt Moments de vie¹ de 2000 € sur 24 mois au taux débiteur annuel fixe de 1%, soit un TAEF fixe de 1%. Mensualités de 84,20 € (hors assurance DIT² facultative). **Montant total dû: 2020,80 €** (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 14,40 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,69%, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2024 susceptibles de variation.

Prêt Santé – matériel handicap¹
→ Prêt à la consommation – de 200 à 4000 €

Durée: 12 à 54 mois
Taux débiteur fixe bonifié: 0 %
Bonification CNAS: de 4,50 à 4,80% selon la durée du prêt
TAEF fixe (hors assurance DIT² facultative): 0 %
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Financement de dépenses liées au handicap: acquisition de matériel spécialisé (fauteuil roulant, appareillage...), achat ou aménagement d'un véhicule adapté ou réalisation de travaux d'adaptation.
- Pour le bénéficiaire, son conjoint ou ses enfants dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50% et vivant obligatoirement dans le foyer.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

^{1 2 3} Voir mentions légales page 22

**Prêt Santé – prothèses
et lunetterie¹**
→ Prêt à la consommation
de 200 à 3000 €


Durée: 12 à 30 mois
Taux débiteur fixe bonifié: 1%
Bonification CNAS: 3,50 %
TAEF fixe (hors assurance DIT² facultative): 1%
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Pose de prothèses auditives, dentaires, orthopédiques, traitements d'orthodontie, lunetterie, lentilles (sauf jetables), correction oculaire par le laser, achat de prothèse capillaire nécessitée par la maladie,
- la part restant à charge s'élève à plus de 230 €.

Exemple pour un prêt matériel handicap¹ de 3000 € sur 30 mois au taux débiteur annuel fixe de 0%, soit un TAEF fixe de 0%. Mensualités de 100 € (hors assurance DIT² facultative). **Montant total dû: 3000 €** (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 0,90 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 27 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,70%, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2024 susceptibles de variation.

Mentions légales relatives aux prêts consentis par la Banque Française Mutualiste

¹ Prêt amortissable non affecté soumis aux dispositions des articles L. 312-1 et suivants du Code de la consommation, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste – SA coopérative de banque au capital de 180 318 226,50€, 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60 rue de la Glacière – 75013 Paris inscrit à l'ORIAS n° 08 04 1372 – www.orias.fr – établissement prêteur, après décision d'éligibilité du CNAS. Le prêt ne peut être conclu qu'après acceptation par l'emprunteur de l'offre de contrat de crédit proposée par le prêteur. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions auprès de la Banque Française Mutualiste.

^{1bis} Crédit consenti par et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste – SA coopérative de banque au capital de 180 318 226,50€, 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60 rue de la Glacière – 75013 Paris inscrit à l'ORIAS n°08 04 1372 – www.orias.fr – établissement prêteur, après décision d'éligibilité du CNAS. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et s. du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. En cas de non-obtention du prêt immobilier par le demandeur, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées.

² Contrat d'assurance Groupe DIT – Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la Banque Française Mutualiste, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances, SA régie par le Code des Assurances. Elle est facultative mais conseillée.

^{2bis} Contrat d'assurance Groupe DIT – Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail et Invalidité Permanente Totale ou Partielle souscrit par les mutuelles de la Fonction publique et la Banque Française Mutualiste en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n°08 041 372) auprès de CNP Assurances, SA régie par le Code des Assurances. La garantie perte d'emploi n'est pas proposée par la Banque Française Mutualiste. La souscription d'un contrat d'assurance est exigée dans le cadre d'un prêt immobilier.

³ Dans la limite d'une durée de prêt n'excédant pas 12 mois (prêt Moments de vie – Vacances), 30 mois (prêt Véhicules et accessoires dits de loisirs, prêt Santé – Prothèses et lunetterie ou prêt Moments de vie), 54 mois (prêt Études Supérieures ou prêt Santé – Matériel Handicap), 66 mois (prêt Véhicules), 78 mois (prêt Amélioration de l'habitat) ou 96 mois (prêt Accompagnement à l'accession) et dans les conditions fixées au contrat de crédit et sous réserve d'acceptation par la Banque Française Mutualiste. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et, s'il y a lieu la cotisation d'assurance, sont prélevés.

Prêts proposés et instruits par le CNAS

Prêt Social

→ 2 500 € maximum
TAEG fixe: 0,5%



Remboursable sur une durée variable et maximum de 42 mois.

• Ennuis financiers ponctuels liés à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi, décès, divorce...) mettant en difficulté votre situation.

Exemple: pour 2500€ empruntés sur 42 mois au taux nominal de 0,5%, le coût total du crédit est de 22,52€.

Mensualité: 60,06€.

Montant total dû: 2522,52€.

Conditions au 01/01/2024 susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Prêt Dépannage

→ 2 000 € maximum
TAEG fixe: 1,01%



Remboursable sur une durée variable et maximum de 30 mois.

• Financement de dépenses prévues ou imprévues: achat de biens d'équipement, frais entraînés par un événement familial, factures impayées...

Exemple: pour 2000€ empruntés sur 30 mois au taux nominal de 1%, le coût total du crédit est de 25,90€.

Mensualité: 67,53€.

Montant total dû: 2025,90€.

Conditions au 01/01/2024 susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

NOS OFFRES PRÉFÉRENTIELLES POUR VOUS

PRÊT PERSONNEL

De 1 600 € à 75 000 €
Remboursable sur 12 à 120 mois

Frais de dossier réduits : 0,30 % du capital emprunté au lieu de 0,60 % !

Bénéficiez d'un prêt de 1 600 € à 75 000 € sur 12 à 120 mois (ex : Pour 10 000€ emprunté)

Durée (mois)	12	18	24 à 36	42 à 48	54 à 60	66 à 78	84	90 à 96	102 à 120
TAEG fixe*	4,78 %	4,56 %	4,56 %	4,57 %	4,73 %	4,88 %	4,88 %	5,18 %	5,17 %

*Taux annuel effectif global fixe, hors assurance. Le TAEG et la mensualité dépendent du montant emprunté et de la durée de remboursement.

Exemple : Pour un prêt de 10 000 € sur 60 mois au **taux débiteur fixe de 4,45 %**, soit un **TAEG fixe de 4,72 %**, le remboursement s'effectue en 60 mensualités de **186,20 €**. Montant total dû : **11 172 €** dont frais de dossier **40 €**. Assurance facultative Décès PTIA (3) : **TAEA de 1,70 %** soit 7,42 €/mois (non inclus dans la mensualité), soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de **445,20 €**.

PRÊT JEUNE FONCTIONNAIRE (2)

De 1 600 € à 7 500 €
Remboursable sur 12 à 48 mois

De 18 à 35 ans

Frais de dossier pris en charge par le **Crédit Municipal de Bordeaux**

Bénéficiez d'un prêt de 1 600 € à 7 500 € sur 12 à 48 mois (ex : Pour 7 500€ emprunté)

Durée (mois)	12 à 18	24 à 36	42 à 48
TAEG fixe*	2,85 %	3,46 %	3,56 %

*Taux annuel effectif global fixe, hors assurance. Le TAEG et la mensualité dépendent du montant emprunté et de la durée de remboursement.

Exemple : Pour un prêt de 7 500 € sur 36 mois au **taux débiteur fixe de 3,40 %**, soit un **TAEG fixe de 3,46 %**, le remboursement s'effectue en 36 mensualités de **219,43€**. Montant total dû : **7 899,48 €**. Frais de dossier 0 €. Assurance facultative Décès PTIA (3) : **TAEA de 1,73 %** soit 5,56 €/mois (non inclus dans la mensualité), soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de **200,16 €**.

REGROUPEMENT DE CRÉDITS

5 000 € à 75 000 €
Remboursable sur 12 à 120 mois

Frais de dossier pris en charge par le **CNAS**

Bénéficiez d'un prêt de 5 000 € à 75 000 € sur 12 à 120 mois (ex : Pour 10 000€ emprunté)

Durée (mois)	12 à 18	24 à 30	36 à 42	48 à 60	66 à 84	90 à 120
TAEG fixe*	4,85 %	5,12 %	5,33 %	5,54 %	5,64 %	5,75 %

*Taux annuel effectif global fixe, hors assurance. Le TAEG et la mensualité dépendent du montant emprunté et de la durée de remboursement.

Exemple : Pour un prêt de 10 000 € sur 60 mois au **taux débiteur fixe de 5,40 %**, soit un **TAEG fixe de 5,54 %**, le remboursement s'effectue en 60 mensualités de **190,55€**. Montant total dû : **11 433,00 €**. Frais de dossier 0 €. Assurance facultative Décès PTIA (3) : **TAEA de 1,68 %** soit 7,42 €/mois (non inclus dans la mensualité), soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de **445,20 €**.

PRÊT SUR GAGE

1. POUR TOUS
Aucune condition de ressources nécessaire.

2. RAPIDE
En moins d'une heure, vous pouvez obtenir un prêt grâce à nos experts.

3. PRATIQUE
Obtenez un prêt immédiat en échange d'un objet. Prêt à partir de 10€.

Vous souhaitez simuler votre projet ?

Retrouvez vos conditions préférentielles sur notre site ou scannez directement ce QR Code.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

www.creditmunicipal-bordeaux.fr
www.cnas.fr ou 05.56.333.777 (prix d'un appel local)

Scannez-moi



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) La Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux est un Établissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale reversant la majorité de ses résultats à la collectivité. www.creditmunicipal-bordeaux.fr/apropos (2) Offre réservée aux adhérents CNAS âgés de moins de 35 ans (le déblocage des fonds doit être effectué au plus tard la veille du 36^{ème} anniversaire.) Offre de prêt personnel valable à partir du **02/10/2023** et jusqu'à révocation, après étude de votre dossier et à l'exclusion de tout projet professionnel ou immobilier. L'emprunteur dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Le TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global) s'entend hors intérêts intercalaires et hors assurance groupe. Le TAEG et la mensualité dépendent du montant emprunté et de la durée de remboursement. (3) Assurance groupe facultative souscrite auprès de MUTLOG et MUTLOG garantie pour les garanties décès PTIA. Le coût annuel de l'assurance groupe est de 0,89 % du capital emprunté pour une personne de moins de 65 ans (au-delà nous consulter). Offre de prêt sur gage non amortissable consentie en contrepartie du dépôt d'un objet de valeur (Biens mobiliers corporels : liste des objets acceptés sur le site internet de l'établissement) et sous réserve d'étude de votre dossier. Les intérêts et frais sont payables à terme. La durée du contrat de prêt est de 6 mois renouvelable par prolongation(s), dans la limite de 24 mois et sous réserve du paiement des intérêts et droits échus. Le TAEG dépend du montant emprunté. Les taux sont consultables par voie d'affichage dans l'enceinte de l'établissement. A défaut de dégageant ou de renouvellement du prêt à échéance, les objets gagés sont vendus aux enchères publiques pour le compte de l'établissement. Compte tenu de la spécificité du prêt sur gage, le droit de rétractation ne lui est pas applicable. Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux, établissement public administratif de crédit et d'aide sociale régi par les articles L 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier dont le siège social est au 29, rue du Mirail - CS 91225 - 33074 Bordeaux Cedex. Tél. : 05.56.33.37.77. www.creditmunicipal-bordeaux.fr. SIREN 263 306 367. Mandataire en assurance, inscrit à l'ORIAS : n° 08043988 - www.orias.fr

Carte pêche

→ 4 à 20€ par carte



- Pour le bénéficiaire et ses ayants droit.
 - Achat d'une carte annuelle auprès d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, son distributeur ou sur cartepeche.fr.
- Prestation versée à partir de 22€ d'achat, une seule fois par an pour toutes les cartes.

Carte	Participation CNAS
Interfédérale	20€
Personne majeure	16€
Découverte Femme	7€
Personne mineure entre 12 et 18 ans	4€

Permis de chasse

→ 20€ par permis



Prestation versée pour la validation annuelle du permis de chasse (bénéficiaire et conjoint), une seule fois par an pour tous les permis.

Forfait Sport

→ 35 ou 60€ par an, en une seule fois et pour l'ensemble du foyer



- Pratique d'un sport par le bénéficiaire ou ses ayants droit.
- Prestation versée dans la limite des frais engagés, sur présentation d'un justificatif.
- De 0 à 2 enfants à charge: **35€ / foyer**
- À partir de 3 enfants à charge: **60€ / foyer**



Offres locales :

une remise d'au moins **10%** sur vos activités culture, loisirs, sport, bien-être, hébergement

Nos partenaires Offres locales vous accordent – à vous et vos ayants droit – **des réductions immédiates** sur présentation de votre carte de bénéficiaire ou votre attestation de droits au CNAS, téléchargeable sur votre compte en ligne.

Pour quelles activités ?

- La culture : musées, monuments, jardins, lieux d'histoire ou de mémoire...
- Les loisirs : parcs de loisirs ou pédagogiques, activités de loisirs et de jeux...
- Le sport : salles de sport ou de remise en forme, clubs sportifs...
- Le bien-être
- L'hébergement

Où ?

Près de chez vous et **partout en France**, pendant vos vacances ou vos week-ends.



Plus de 1 200 offres locales à retrouver sur cnas.fr



Découvrez nos partenaires engagés pour vous proposer une activité plus durable et responsable.



Vous aimeriez qu'un site ou un évènement de votre région soit proposé comme Offre locale ?

Communiquez vos idées à votre correspondant ou délégué CNAS. Ils prendront le relai auprès des services du CNAS pour mettre en avant cette nouvelle offre.

Chèque Lire, Chèque Culture

-25%

Up chèque lire



Un réseau unique de proximité:

3 500 librairies de proximité, des enseignes (Fnac, Cultura, Furet du Nord...) et sites Internet spécialisés.

Valeur du chéquier	Participation CNAS	Montant à votre charge	Valeur maximum à commander	Échangeable
20€		15€	90€ (valeur finale 120€) en 3 commandes maximum dans l'année	Oui
40€	25%	30€		
60€		45€		

Up chèque culture



Le plus grand réseau de proximité:

4 500 partenaires sorties culturelles, 3 500 librairies et 1 000 disquaires dont la Fnac.

Plus de 60 000 évènements-spectacles

accessibles auprès de plus de 600 espaces billetterie et sites Internet partenaires.

Des offres privilèges

pour bénéficier de réductions supplémentaires sur les sorties.

Valeur du chéquier	Participation CNAS	Montant à votre charge	Valeur maximum à commander	Échangeable
35€		26,25€	105€ (valeur finale 140€) en 3 commandes maximum dans l'année	Oui
70€	25%	52,50€		
140€		105€		

INFOS PRATIQUES

• Réception des chèques directement à domicile environ 3 semaines après votre commande et sous 10 jours si vous commandez par Internet.

• Validité: 2 ans après l'année d'émission.

• Ils ne sont pas remboursables mais peuvent être échangés entre le 01/01 et le 31/03, après leur date de péremption.

Liste des partenaires sur chequeculture.fr

0 892 68 08 98
Service 0,40 €/ appel + prix appel

Pour commander

cnas.fr
rubrique Culture



par courrier
bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Chèque Sport&Loisirs

-33%

Up sport & loisirs



Un large réseau d'activités sportives, de loisirs et de détente près de chez vous: fitness, piscine, badminton, bowling, yoga...

• Quantité minimum par commande: 5 chèques / bénéficiaire

• Quantité maximum annuelle: 20 chèques / bénéficiaire

Au-delà, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 5,70€.

Pour plus d'informations sur les activités et les clubs affiliés: up-sport-loisirs.fr

Valeur faciale	6€
Participation CNAS	2€
Montant à votre charge	4€

Pour commander

cnas.fr
rubrique Culture



0 825 679 999 Service 0,18 €/ min + prix appel



par courrier
bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Coffrets cadeaux

Wonderbox+
COLLECTIVITÉS

Vivez intensément!

-16%

sur tous les coffrets



Achat

cnas.fr
rubrique Culture



CULTUR'IN THE CITY

by Wonderbox+

Offrez le meilleur de la culture!

Théâtre, spectacle, concert, musée...

-16%

sur tous les coffrets



Achat

cnas.fr
rubrique Culture



Billetterie internationale

CEETIZ
BOOK THE BEST THINGS TO DO



Musées, monuments, parcs d'attraction...

Réservez vos billets partout dans le monde: pass coupe-file, tours guidés, activités insolites et transferts aéroports.

- Remise de 8%, cumulable avec les promotions en cours
- Pas de frais de réservation
- Paiement 100% sécurisé
- Service clientèle basé à Paris



Pour commander

cnas.ceetiz.com



01 86 47 28 99
help@ceetiz.com



-8%

Billetterie



Meyclub
Créateur de bonheur

Profitez d'une billetterie à **tarif préférentiel** + d'une **participation du CNAS!**

Pour vous connecter c'est simple:

- 1** Allez sur le site **cnas.fr** espace Particulier
- 2** Cliquez sur **Catalogue Billetterie** afin d'accéder à Meyclub
- 3** Une fois sur **Meyclub**, cliquez sur la **« Carte Avantages »** de votre choix



Cinéma

Près de 400 salles de cinéma partenaires



4,50 € le billet

dans la limite de 12 billets / an / bénéficiaire + 12 billets / an / ayant droit



Loisirs & Sorties

Expos, musées, salons, visites, loisirs sportifs, plein air...



- 4 € par billet

dans la limite de 7 billets / événement / an / bénéficiaire

Le CNAS ne participe pas aux produits dont le montant est inférieur ou égal à 5 €



Spectacles

Concerts, pièces de théâtre, cirques, cabarets, événements sportifs...



- 7 € par billet

dans la limite de 5 billets / événement* et 2 événements / an / bénéficiaire

Le CNAS ne participe pas aux produits dont le montant est inférieur ou égal à 8 €



Parcs

Zoos, aquariums, parcs d'attractions, d'aventure...



- 4 € par billet

dans la limite de 7 billets / événement* et 2 événements / an / bénéficiaire

Le CNAS ne participe pas aux produits dont le montant est inférieur ou égal à 5 €



Parcs avec hébergement

Astérix, Beauval, Disneyland, Futuroscope, Port Aventura, Puy du Fou



- 10 % sur le séjour

pour le bénéficiaire et ses ayants droit, sans plafond, dans la limite de 2 séjours / an

Offre également disponible en agence Carrefour Voyages

Besoin d'aide?

- Complétez le formulaire de contact sur <https://cnas.meyclub.com/fr/compte/demandes>
- N'hésitez pas à solliciter votre correspondant

Pour commander

cnas.fr

rubrique Culture, Billetterie



0 825 679 999

Service 0,18 € / min + prix appel



par courrier

bon de commande à télécharger sur votre compte en ligne ou disponible auprès de votre correspondant

Meyclub Service Réservation - 178 boulevard Gabriel Péri - 92240 Malakoff
La revente des billets achetés chez notre prestataire est formellement interdite.

* Tous les billets d'un même événement doivent être regroupés en une seule commande.

Plan épargne Chèques-Vacances

Pour plus d'évasion et de loisirs, ouvrez un plan épargne Chèques-Vacances bonifié par le CNAS.



BONIFICATION SELON VOTRE TRANCHE D'IMPOSITION (voir p. 5)

Durée de l'épargne	0 à 1000€		de 1001 à 1800€		1801€ et au-delà	
	5, 8 ou 10 mois					
Montant de l'épargne	200€	400€	200€	400€	200€	400€
Bonification CNAS	+50% soit 100€	+35% soit 140€	+30% soit 60€	+30% soit 120€	+25% soit 50€	+25% soit 100€
Montant reçu en Chèques-Vacances	300€	540€	260€	520€	250€	500€

La formule d'épargne dépend du montant de l'impôt sur le revenu soumis au barème (cf. ligne 14 de votre avis d'impôt 2023). Une fois le plan démarré, en cas de changement de situation, de non-fourniture de l'avis d'impôt ou d'erreur dans le choix de la formule, aucune dérogation ne sera acceptée pour modifier la formule d'épargne, la durée de l'épargne, le montant des mensualités ou pour régler par anticipation une ou plusieurs échéances.

Le Chèque-Vacances



Modalité de votre épargne

- Les Chèques-Vacances vous sont **envoyés au plus tard 20 jours après la dernière échéance**, en recommandé, le montant de l'affranchissement étant prélevé avec la dernière échéance. **À l'ouverture d'un plan**, assurez-vous que la durée choisie vous permettra de **recevoir** vos Chèques-Vacances **avant votre départ** et **vérifiez vos coordonnées postales**.
- Bénéficiez des **avantages du télépéage** en créditant votre compte Liber-t Vacances en Chèques-Vacances (modalités de paiement différentes selon les sociétés d'autoroute).



Sur cnas.fr, téléchargez le calendrier interactif et retrouvez toutes les dates-clés de votre épargne.

INFOS PRATIQUES

Modalité de votre épargne

- Un Chèque-Vacances émis en mars 2024 sera valable jusqu'au 31 décembre 2026 !
- Délai maximum de 3 mois à compter de la date de réception prévue pour signaler leur non-réception
- Sur <https://leguide.ancv.com>, retrouvez :
 - tout le réseau Chèques-Vacances
 - les modalités d'échange de vos Chèques-Vacances en fin de validité
 - les modalités d'échange de vos Chèques-Vacances papier en Chèques-Vacances Connect

Pour ouvrir un plan épargne Chèques-Vacances

cnas.fr
rubrique Vacances



par courrier
formulaire à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Réservez vos vacances avec le CNAS!

Avantages réservés exclusivement au bénéficiaire du CNAS et à ses ayants droit

Après application de la **remise du prestataire** mentionnée dans l'encart, **le CNAS participe** à hauteur de



sur les séjours jeunes



sur les séjours en location



sur les prestations à la personne (pension complète, demi-pension, voyages)



Les offres solidaires sont réservées aux bénéficiaires dont le montant de l'impôt sur le revenu est inférieur ou égal à 1000€ (cf. ligne 14 de l'avis d'impôt 2023 relatif aux revenus 2022).



Les offres exclusives sont ouvertes à tous.



Les prestataires du CNAS s'engagent en faveur d'un tourisme durable et responsable !

Sur cnas.fr, retrouvez le détail des actions engagées par nos prestataires en matière de gestion de l'eau et des déchets, économies d'énergie, respect de la nature et de l'environnement, choix des circuits courts, engagement RSE...

Informations générales

- Le bénéficiaire doit obligatoirement participer au séjour sauf pour les séjours jeunes.
- Les ayants droit doivent être enregistrés dans le fichier du CNAS. Ayants droit =
 - enfants à charge ou non jusqu'à leurs 18 ans dans l'année civile (20 ans pour les séjours jeunes) et 25 ans pour les enfants handicapés
 - conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs.
- Un couple de bénéficiaires ne peut ni cumuler les remises, ni effectuer 2 réservations à la même date.
- La facture doit être établie au nom du bénéficiaire.
- Pour la location, la typologie du logement proposé est attribuée en fonction de la composition familiale (bénéficiaire + ayants droit déclarés).
- Seul un logement est attribué par bénéficiaire.
- Les remises sont applicables uniquement sur les tarifs proposés dans les catalogues.
- Les remises des prestataires et la participation du CNAS seront accordées uniquement si la réservation est effectuée par l'un des moyens indiqués dans les encarts des prestataires.
- Les remises des prestataires ne sont pas cumulables entre elles.
- Offres valables jusqu'à épuisement des disponibilités.
- Le CNAS pourrait réclamer la subvention indûment payée en cas de non-respect de ces conditions.



L'organisme accepte le dispositif VACAF.



L'organisme propose des offres solidaires.



L'organisme propose des offres exclusives.



Réservation en ligne possible sur cnas.fr.



Certains logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. À spécifier lors de la réservation téléphonique.

Hotellerie plein air



3 500 offres, du camping familial au complexe 5* / France et Europe
- 12% sur les courts séjours et séjours à la semaine

Remises cumulables avec toutes les promotions en cours.

Frais de dossier: 24€.

> **01 84 21 41 76**



Emplacements de camping, tentes toileées meublées, chalets, mobil-homes, gîtes, hébergements insolites / France

- 10% toute l'année

Remise non cumulable, hors prestations annexes.

Frais de dossier: 15€.

> **04 73 43 05 36**
Code partenaire: 16335



Location de mobil-homes, gîtes, emplacements

Vallée de la Dordogne

- 21 à 57% sur tous les prix publics

Offres solidaires **à partir de 211€** la semaine.

Costa Dorada / Espagne

- 25% sur tous les prix publics

Remises non cumulables avec toutes les offres et promotions en cours.

Frais de dossier offerts.

> **06 87 70 08 61**
Code partenaire: CNAS46



Homair et Tohapi désormais réunis

Plus de 400 campings / France et Europe

jusqu'à - 20% selon destination et période du séjour

jusqu'à - 40% en cumulant la remise avec les offres et promotions en cours, sur une sélection de campings, selon la destination et la période du séjour

Frais de réservation offerts.

> **04 42 16 89 99**
Code partenaire: CNAS



Location de mobil-homes en campings 3, 4 et 5* / France et Espagne

jusqu'à - 12% selon destination et période du séjour

jusqu'à - 70% sur les offres exclusives

Remises cumulables avec les offres du moment sur toute la saison (hors offres exclusives et solidaires).

Frais de réservation: 24€.

> **02 52 56 24 32**



Participation CNAS

20%

sur les séjours jeunes

10%

sur les séjours en location

jusqu'à 5%

sur les prestations à la personne (pension complète, demi-pension, voyages)



Emplacements et cottages en campings et campings-clubs 4 et 5* / Côtes atlantique et méditerranéenne

- 5 à 20% sur la location d'un emplacement ou d'un cottage, selon la date du séjour

Hors hébergements « SIGNATURE » et « SIGNATURE & SPA », prestations et frais annexes.

Remise cumulable avec l'offre « -20% en basse saison » pour tout séjour de 7 nuits minimum.

Frais réservation centrale: 30€.

> **02 53 81 70 00**



Campings et locations / France* et Espagne*

jusqu'à - 20% avant le 06/07 et après le 31/08

jusqu'à - 10% du 06/07 au 31/08

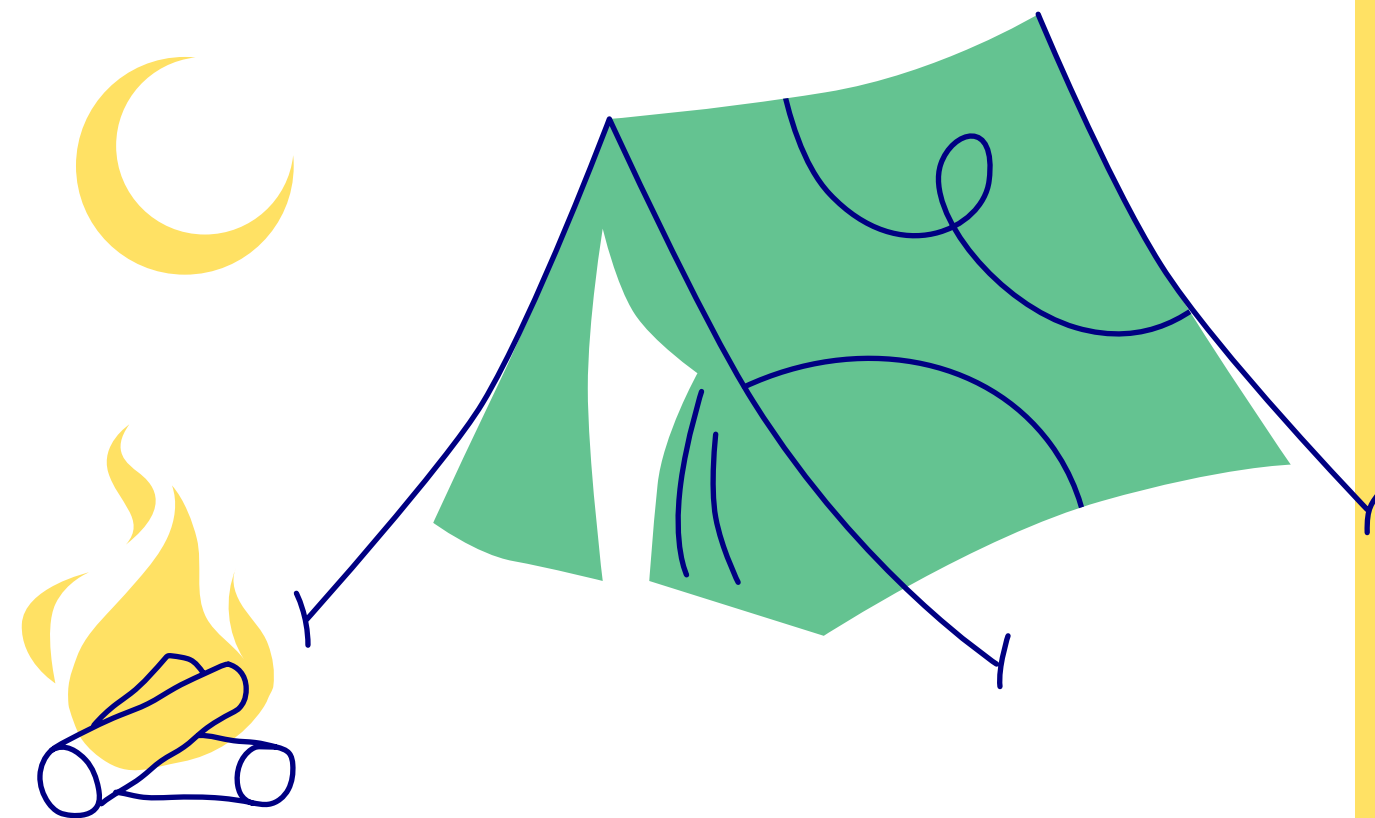
* Sauf campings partenaires « Étapes André Trigano ».

Réductions cumulables avec les promotions catalogue (early booking, offres duo et remises dégressivité).

Réductions non cumulables avec les promotions ponctuelles grand public.

Frais d'inscription: 25€.

> **05 61 69 05 13**



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 30 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Résidences / Clubs / Séjours / Circuits



Villages et résidences de vacances / France

- 12% en location
 - 12% en pension complète et demi-pension
- Remises applicables toute l'année et cumulables avec certaines promotions, hors taxes de séjour.

> 04 84 311 311
Code partenaire: CNAS



Plus de 50 clubs de vacances / France

- 5 à 10% sur toutes les destinations
 - jusqu'à - 15%** à Saint-Jean-de-Monts
- Remise applicable toute l'année et cumulable avec les promotions, dans la limite de - 24%.
Frais de dossier offerts, assurance annulation en supplément.

> 0 825 082 800 Service 0,09 €/min + prix appel

Codes partenaire:
5024S3 pour Saint-Jean-de-Monts
5024S pour toutes les autres destinations



Séjours semaines et week-ends en cottages / 7 domaines en France

- jusqu'à - 35%** sur l'hébergement selon période et date de réservation
- Cottages tout équipés au cœur de la nature avec espace aquatique chauffé.
Domaine Villages Nature Paris à 6 km de Disneyland et 30 min de Paris.
Frais de dossiers offerts.

> 0 891 700 220 Service 0,25 €/min + prix appel

Codes partenaire: CNAS - CE 010534



Participation CNAS



sur les séjours jeunes



sur les séjours en location



(pension complète, demi-pension, voyages)



Locations, villages et clubs de vacances, cottages, tourisme durable / France

- 17% en location
 - 12% en pension complète ou demi-pension
- Réductions cumulables avec les séjours avantages.

Frais de dossier 10€ (au lieu de 35€) – offerts si réservation en ligne.

> 04 73 77 56 14



Hôtels-clubs francophones, séjours, locations, circuits, autotours, croisières / France et étranger

- 12% sur les prix standards
 - 7% sur les prix promos
- Remise sur montant HT, hors assurances, frais de dossier et de visa.
Frais de dossier: 30€.

> 0 825 384 858 Service 0,15 €/min + prix appel



Résidences et clubs de vacances / France, Espagne, Italie, Portugal

- jusqu'à - 42%** sur les séjours en location
 - jusqu'à - 55%** sur la location de matériel de ski adulte
 - jusqu'à - 35%** sur les remontées mécaniques
- Frais de dossier: 26€ ou 12€ pour les courts séjours.

> 01 85 74 32 40

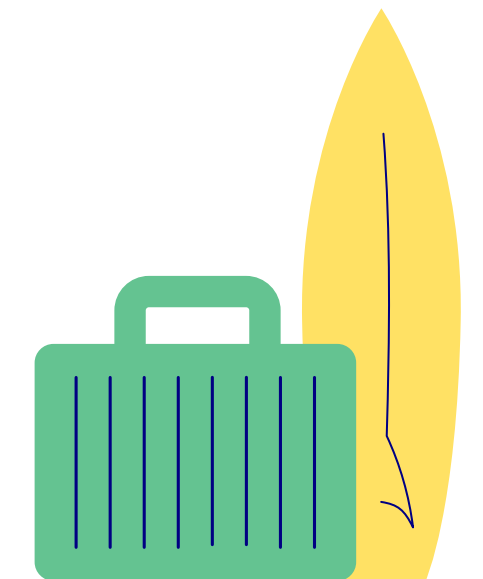
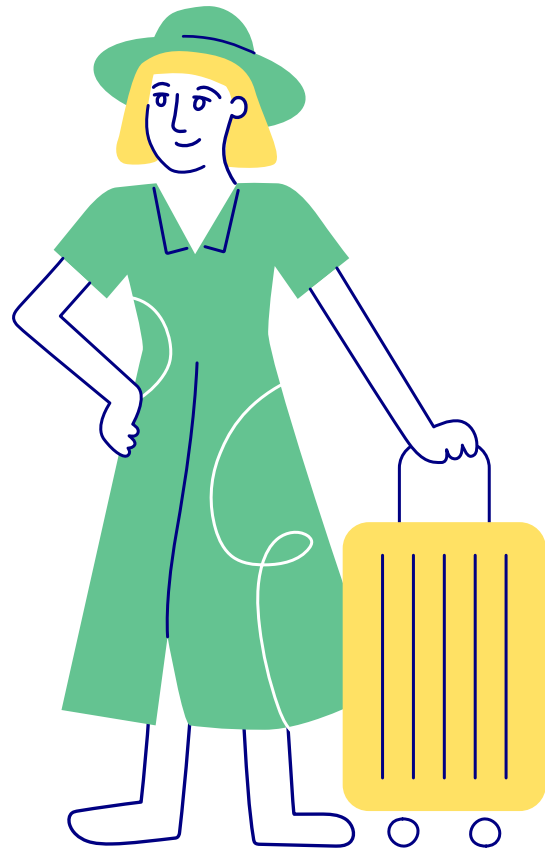


Héliades

Séjours, clubs, circuits, autotours, croisières... / Étranger

- 14% sur l'ensemble des prestations (hors promotions)
 - 12% sur les promotions
- Hors frais, assurances, taxes portuaires et aéroportuaires.

> 0 826 104 080 Service 0,15 €/min + prix appel



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 30 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Résidences / Clubs / Séjours / Circuits

Résidences
et clubs

Locations



Circuits

Participation
CNAS

20%

sur les séjours
jeunes

10%

sur les séjours
en locationjusqu'à
5%sur les prestations à la personne
(pension complète,
demi-pension, voyages)**1200 000 hôtels, appartements, villages de plein air, locations de vacances, chambres d'hôtes... / France et étranger****- 4 à 10%** sur les tarifs publics H-Résa: logement seul, demi-pension, pension complète ou « Tout Compris »

Réduction cumulable avec l'ensemble des offres promotionnelles.

Frais de dossier offerts.

> 09 72 62 27 00 (appel gratuit)Numéro dédié aux renseignements
(pas de réservation par téléphone)**Location d'appartements, maisons, villas avec piscine, chalets / France et étranger****- 10%** sur les séjours vacances, week-ends et courts séjoursRemise cumulable avec les promotions, y compris les offres spéciales, *Première et Dernière minute*.

Pas de frais de dossier.

> 01 53 36 60 00**Résidences, campings, villages vacances et hôtels / France et Europe****- 12%** sur les locations Lagrange et Partenaires Lagrange**- 11%** sur la billetterie seule pour le Puy du Fou**- 10%** sur l'hôtellerie et package parcs à thèmes

Frais de dossier: 7€ / personne / séjour.

> 01 71 25 02 45**Code partenaire: 200841****Plus de 4 000 appartements, maisons, villas, gîtes et chalets de particuliers.****Campings 3, 4 et 5* / France et Espagne****- 10%** sur les locations**jusqu'à - 40%** avec les offres Early Booking ou Last Minutes

Frais de dossier: 18€.

> 01 81 80 73 20**Code partenaire: 102007****Séjours, clubs tout compris, circuits et voyages sur mesure / Étranger****- 13%** sur tous les séjours de la marque Jet tours**jusqu'à - 13%** sur tous les séjours des marques partenaires

Remise cumulable avec les promotions et les offres en cours.

> 01 83 97 40 32**Code partenaire: CNASJT****Résidences et campings / France et étranger**Mer**jusqu'à - 10%** sur les hébergementsCampagne**jusqu'à - 30%** sur les hébergementsMontagne**jusqu'à - 19%** sur les hébergements**jusqu'à - 50%** sur les forfaits ski rechargeables

Frais de dossier: 14€ (au lieu de 20€).

Remises cumulables avec les offres

« Réservez tôt ».

> 04 79 84 37 15**Code partenaire hébergement: 800RS****Code partenaire forfait ski: RMLBMCNAS**

Villages Clubs & Hôtels

Plus de 30 villages-clubs et hôtels / France**- 12 à 15%*** en « Tout compris »,

pension complète, demi-pension ou location

- 17 à 20%* sur les offres exclusives**- 12%** sur la location de matériel de ski

* Non applicable sur les assurances, frais de dossier et prestations annexes; non cumulable avec toute autre réduction et promotion.

Frais de dossier offerts si réservation en ligne.

> 04 87 75 00 50

Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 30 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Résidences / Clubs / Séjours / Circuits



Résidences vacances / France

- **21%** sur le prix semaine dans une résidence Nemea
 - **11%** sur le prix semaine dans une résidence partenaire
 Non cumulable avec les promotions en cours.
 Tarifs négociés sur remontées mécaniques et matériel de ski si réservation avec logement.
 Frais dossier: 20€.

> **05 57 26 99 31**



Résidences et campings / France et étranger

- **12 à 16%** sur les séjours en location, selon la destination et la période
 - **10%** sur les séjours en pension complète ou demi-pension
 - **19 à 60%** sur les offres exclusives selon la période du séjour
 Frais de dossier: 25€, offerts sur les offres exclusives.

> **04 42 25 99 95**



6 villages-clubs et résidences à la mer, campagne et montagne / France

- **20%** en location
 - **15%** en pension complète et demi-pension
 Frais de réservation: 10€ (au lieu de 15€), offerts si réservation en ligne.

> **03 84 25 26 19**
Code partenaire: CNAS2014



Participation CNAS



sur les séjours jeunes



sur les séjours en location



sur les prestations à la personne (pension complète, demi-pension, voyages)



Séjours, circuits voiture et autocar, locations avec ou sans transport / Corse, Sardaigne et Sicile

- **13%** sur tous les séjours et locations avec ou sans transport et sur toutes les prestations complémentaires et assurances voyages

> **04 95 23 92 43**
Code partenaire: 010522



Séjours en appartements ou maisons, en résidences et villages-clubs / France, Europe, Antilles, île Maurice

- **10%** sur les résidences partenaires hors vacances scolaires et à toutes dates sur les autres locations
 - **5%** sur les résidences partenaires pendant les vacances scolaires
jusqu'à - 30% avec les offres Early Booking ou Last Minutes (sauf Adagio)

> **0 891 701 267** Service 0,25 € / min + prix appel

Code partenaire: CNAS - 102007



Séjours à prix promo, clubs tout compris et circuits accompagnés / Étranger

- **10%** sur l'ensemble des offres de la marque Promoséjours
jusqu'à - 10% sur tous les séjours des marques partenaires
 Remise cumulable avec les promotions et offres spéciales en cours.
 Frais de dossier offerts.

> **01 83 97 46 98**
Code partenaire: CNAS

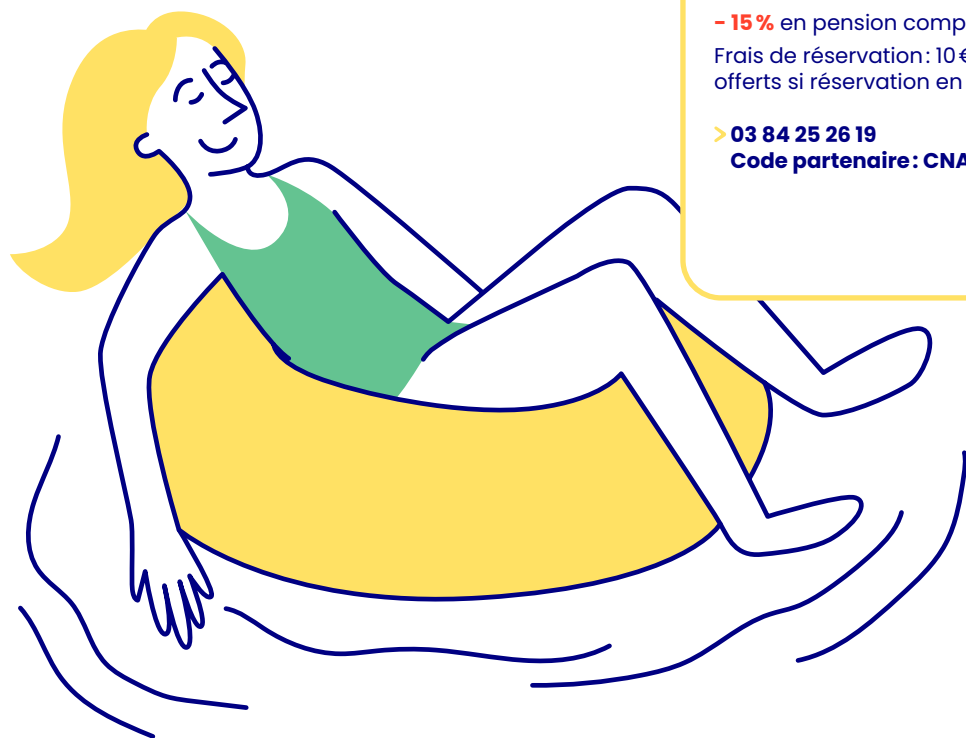


+ de 120 destinations séjours, circuits, croisières et autotours / France et étranger

- **9%** sur les prix standards
 - **8%** sur les prix promos
 Remise sur le montant HT, hors assurances, frais de dossier et de visa.
 Frais de dossier: 16€ / pers.

> **0 892 230 586** Service 0,60 € / min + prix appel

Réservation en agence possible



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 30 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Résidences / Clubs / Séjours / Circuits



Résidences et clubs



Locations



Circuits



Clubs, résidences, hôtels, croisières fluviales / France

- 15% sur les résidences locatives, les clubs et les hôtels
- 5% sur les sites partenaires et les croisières fluviales

Frais de dossier offerts.

> 04 91 00 96 82
Code partenaire: CAS



30 villages vacances mer, montagne et campagne en location, pension complète et demi-pension

- 12% hors vacances scolaires
 - 10% pendant les vacances scolaires
- Réductions applicables sur un séjour de 7 jours minimum, non cumulables avec les offres promotionnelles.

Frais d'adhésion offerts (15€).

> 01 43 58 95 77
Code partenaire: 330 200



17 villages-clubs 3 ou 4 étoiles en formule « tout compris » / France

- Hiver
- 10% sur la montagne,
 - 15% sur le littoral

- Été
- 10% sur le littoral
 - 15% sur la montagne

Remises cumulables avec les offres « Early Booking » hiver / été.

Frais de dossier: 37€.

> 04 91 04 87 04
Code partenaire: 476



Villages de vacances, séjours, hôtels et locations / France et étranger

- 5 à 15% sur les locations en France
- 5 à 12% sur les séjours en France
- 10% sur les hôtels et locations sans transport « Création VTF » à l'étranger

Remises cumulables avec les offres 1^{re} minute VTF.
Frais d'adhésion: famille 44€ - individuel 22€.

> 04 42 123 200
Code partenaire: 616268



Villages vacances et résidences / France

- 10% en location
 - 10% en pension complète et demi-pension
- Réductions cumulables avec les offres « Première Minute ».

Frais de dossier: 36€.

Hors hôtels et sites partenaires, promotions « Dernière Minute », tarifs T1 et T2.

> 04 73 43 05 31
Code partenaire: 16335



Participation CNAS



sur les séjours jeunes



sur les séjours en location



sur les prestations à la personne (pension complète, demi-pension, voyages)

Tourisme fluvial & maritime / Croisières



Traversées maritimes au départ de la France vers Londres, Grande-Bretagne, Irlande, Espagne

- 10% sur les traversées maritimes
- Frais de dossiers offerts.

> 02 98 244 706
Code partenaire: 986C2



Croisières maritimes et fluviales: Costa Croisières - MSC Croisières - Ponant - CroisiEurope - Norwegian Cruise Lines - Royal Caribbean - Compagnie Française de Croisières

jusqu'à - 10% sur la part maritime en port/port, hors taxes, cumulable avec les offres et cartes de fidélité des compagnies

Frais de dossier: 10€ (au lieu de 15€).

> 04 79 26 59 60



Croisières fluviales et pénichettes® sans permis / France et Europe (hors Ardennes et Irlande)

- 20% sur séjour week-end, mini-semaine, semaine ou plus
- 30% sur les séjours Offres solidaires en pénichette classique

Réduction cumulable avec les remises catalogue, non cumulable avec les offres spéciales.

Hors week-ends spéciaux et frais annexes.

> 03 86 91 72 72
Codes partenaire:
offre standard: 140002
offres solidaires: 240002



Vols secs



Billets d'avion (services en ligne) - Compagnies régulières & low cost / France et étranger

- 2% sur l'ensemble des offres

Remise cumulable avec les offres promotionnelles.

Pas de frais de dossier.

Option Flex: assurance annulation sans motif ni justificatif; voir conditions sur le site du prestataire.

> Service client:
rubrique Gérer ma réservation
sur le site du prestataire



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 30 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Séjours jeunes



DEPUIS 1965
SILC
www.silc.fr

Séjours linguistiques 8-18 ans / France et étranger

- 12% sur les séjours hiver, printemps, été et Toussaint 2024

Réduction non applicable aux séjours Premium et non cumulable avec d'autres réductions.

Frais de dossier: 35€ (au lieu de 100€).

> 05 45 97 41 95
Code partenaire: CNAS

**UCPa****Séjours sportifs, hébergement, pension complète, activités, matériel / France métropolitaine, Antilles, étranger**

Enfants 6-17 ans

- 4% sur toutes les destinations.

Certains séjours sont adaptés aux enfants en situation de handicap.

Formation BAFA 16-20 ans

- 10%

Séjours sportifs adultes et familles:

consultez l'offre sur cnas.fr

Hors options, transport en métropole, taxes et autres réductions.

> 09 69 36 08 99 (appel non surtaxé)

**Telligo****Séjours thématiques, linguistiques, sportifs et voyages pour les jeunes de 4 à 17 ans / France et étranger**

- 4% sur tous les séjours des catalogues Telligo

Hors options, transport (sauf pour certains séjours à l'étranger si précisé), assurance et autres réductions.

> 01 46 12 18 50
Code partenaire: CNAS78

**UFCV**

Nouveauté
1^{er} trimestre 2024

Colonies de vacances et séjours vacances adaptés pour jeunes de 4 à 25 ans en situation de handicap / France

Colonies inclusives pour les 4-17 ans

- 5% sur toutes les destinations

Hors adhésion et garantie annulation

Séjours vacances adaptés pour les 6-25 ans: modalités de l'offre à retrouver sur cnas.fr

Hors options, transport, suppléments et garantie annulation.

> Colonies inclusives: 01 75 77 53 53

> Séjours vacances adaptés:

0 810 100 127 Service 0,06 €/min + prix appel



vacances POUR TOUS

Colonies et vacances jeunes 4-17 ans / France et étranger

- 5% hors transport

11 thématiques adaptées aux tranches d'âge des enfants.

Remise non cumulable avec toute autre offre.

Frais d'adhésion offerts (15€ / participant).

> 01 43 58 95 77
Code partenaire: 330 200



Participation
CNAS

20%

sur les séjours
jeunes

10%

sur les séjours
en location

jusqu'à
5%

sur les prestations à la personne
(pension complète,
demi-pension, voyages)

**Tourisme durable et responsable**

ALLIBERT
TREKKING
Guides par passion

Voyages-randonnées, à pied ou à vélo / France et étranger

- 5% sur tous les circuits individuels ou en famille, guidés ou en liberté

Frais de dossier offerts.

Remise sur le prix de base du voyage, non cumulable avec d'autres remises, hors groupes privatifs.

> 04 76 45 50 50



VACANCES
BLEUES
VOYAGES RESPONSABLES

Circuits et voyages responsables et solidaires / Étranger

- 5% sur les circuits « Voyager autrement », pour aller à la rencontre des populations et des économies locales

- 5% sur les séjours, circuits et croisières fluviales « Vacances Bleues »

Frais de dossier offerts.

> 04 91 00 96 82

Tourisme et handicap

Nouveauté
1^{er} trimestre 2024

UFCV

Évasion handicap famille

Séjours « Évasion Handicap Famille » dans 20 villages vacances / France

Séjours « répit des aidants » pour les familles dont un ou plusieurs enfants, âgés de 6 à 25 ans, sont en situation de handicap.

- 10% sur l'hébergement

Hors options, garantie annulation et promotions.

> 01 44 72 45 10



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 30 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Locations de ski



Près de 350 magasins de stations et vallées / France et Andorre

Location en ligne

- 7% minimum sur les prix web du site INTERSPORT Rent, soit jusqu'à 50% d'économies

Cumulable avec la remise Team INTERSPORT de 5 à 15%.

Option ZEN: annulation sans justificatif (2€ / dossier).

Location en station

- 20% sur la location d'un pack complet ski alpin ou snowboard, dès 2 jours de location, sur présentation de la carte de bénéficiaire CNAS



800 magasins / France et Europe

- 5% supplémentaires sur les réductions de skiset.com, soit jusqu'à - 55% en réservant en ligne ou par téléphone

Réduction cumulable avec l'offre Famille (5% dès 4 packs) dans les magasins participants.

Annulation gratuite et sans condition: 100% remboursés jusqu'à 24h avant le 1^{er} jour de ski.

> 01 41 12 97 97
Code partenaire: CNAS



Programmes ANCV jeunes et seniors



Vous avez entre 18 et 25 ans et vous résidez en France?

Bénéficiez d'une aide financière de l'ANCV, accordée sous condition de ressources ou de statut pour partir en vacances.

Toute l'année, un large choix de séjours - dont certains adaptés aux personnes en situation de handicap - à tarifs avantageux.

> Pour bénéficier de ce programme ou obtenir davantage d'informations: www.depart1825.com
Gestion assurée exclusivement par l'ANCV



Pour favoriser le départ en vacances des personnes de **60 ans et plus**, à la retraite ou sans activité professionnelle, l'ANCV propose Seniors en Vacances. Séjours tout compris - dont certains adaptés aux personnes en situation de handicap -, hors transport, à un tarif préférentiel vers plus de 200 destinations en France et en Europe! L'ANCV finance une partie du séjour, sous condition de ressources.

> Pour bénéficier de ce programme ou obtenir davantage d'informations: www.ancv.com ou par téléphone
Gestion assurée exclusivement par l'ANCV

0 969 320 616 Service gratuit + prix appel



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 30 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

ACHETER VOTRE VOITURE NEUVE

Tél. 01 47 76 74 21

www.clubauto-cnas.com

Des remises toute l'année jusqu'à **-35%**

-30%

Remise de **14 629€***



41 080€*

PEUGEOT 3008 GT

LOA

à partir de **98€/mois****



-28%

Remise de **8 316€***



22 993€*

CITROËN C4 Feel Pack

REPRISE

de votre ancien véhicule au meilleur prix

-27%

Remise de **10 454€***



30 171€*

Renault Arkana-Engineered

LIVRAISON

de votre nouvelle voiture à domicile

*Voir conditions générales sur notre site internet - Exemple de remises au 14/11/2023 - voir CGM sur le site club-auto-cnas.fr. Les informations, prix, remises et stocks sont donnés à titre indicatif non-contractuel et doivent faire l'objet d'une confirmation écrite par nos soins lors de la commande. Offres non rétroactives et non cumulables avec toutes autres promotions dans la limite des stocks disponibles. ** Exemple de LOA/LLD au 14/11/2023 - KIA PICANTO Motion - Durée: 60 mois - Kilométrage total: 37 500 km - Apports: 2 966 € - Modifiable sans préavis.

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ, VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

BÉNÉFICIAIRES DU CNAS, GMF VOUS RÉSERVE DES RÉDUCTIONS AVANTAGEUSES.

-20%⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, MOTO, HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE

50 € OFFERTS⁽¹⁾

SUR VOTRE 1^{ÈRE} ÉCHÉANCE

3 MOIS OFFERTS⁽²⁾

SUR VOTRE CONTRAT
PROTECTION JURIDIQUE



Pauline,
animatrice en mairie.



Bénéficiaires CNAS renseignez-vous au 0 970 809 801
(numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)

(1) Réductions applicables pour le 1^{er} contrat AUTO PASS ou MOTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille souscrit entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 par lequel le bénéficiaire CNAS devient nouveau sociétaire GMF et non cumulables avec toute offre en cours. La réduction de 20% est valable sur le montant de la première année de cotisation. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. (2) Offre réservée aux sociétaires GMF. Pour toute souscription du contrat Protection Juridique en formule Essentielle, entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, 3 mois offerts sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat ainsi souscrit. Non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique formule Essentielle en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Covéa Protection Juridique - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans - APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. Les garanties du contrat protection juridique sont gérées par Covéa Protection Juridique.